

RETOURS ET SOLUTIONS DURABLES EXTREME NORD DU CAMEROUN NOVEMBRE 2021



Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites. Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Photo : groupe de discussion avec les représentants de Personnes déplacées internes sur le site de Zamai 1, Mokolo, Extrême Nord du Cameroun. © Gabrielle BRAVO GALA/IOM 2021

Organisation Internationale pour les Migrations

Mission du Cameroun

Sous-Bureau de Maroua

UN House Comice

Maroua

Région de l'Extrême-Nord

Cameroun

Tél. : +237 222 29 23 00

E-mail : DTMCameroon@iom.int

Sites web : <https://ww.iom.int/fr/countries/cameroon> et <https://displacement.iom.int/cameroon>

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, archivée ou transmise sous quelque forme et de quelque façon, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

The logo consists of the letters 'DTM' in a bold, blue, sans-serif font. The 'D' and 'T' are connected, and the 'M' is separate.

Cameroun | Enquête sur les intentions de retour

Région de l'Extrême-Nord

4 — 12 novembre 2021



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	5
PRINCIPAUX RESULTATS	5
Profil démographique.....	6
INTRODUCTION et MÉTHODOLOGIE.....	7
Introduction.....	7
Méthodologie	8
Zone d'Évaluation.....	9
Limites	10
PROFIL DEMOGRAPHIQUE.....	11
Repondants.....	11
Menages	12
Vulnérabilités et Personnes à Besoins spécifiques.....	12
INTENTIONS DES MENAGES INTERROGES.....	14
Intention de Rester dans la Localité d'Accueil	16
Intention de Retourner dans la Localité de Résidence.....	19
Intention de se Déplacer Ailleurs	21
CAUSES ET CONDITIONS DE DÉPLACEMENT	23
Motifs et Nombre de Déplacements	23
Périodes de Déplacement	23
Durées et Modes de Trajet.....	24
Choix du Lieu de Déplacement.....	24
Déplacement des Familles. Séparation familiale.....	25
Pertes Pendant les Déplacements.....	25
Difficultés Rencontrées Pendant le Déplacement.....	25
DEPLACEMENTS PENDULAIRES	27
Visite dans le Lieu d'Origine	27
COHESION SOCIALE	28
Rélations avec les Communautés Hôtes	28
MOYENS DE SUBSISTANCE, ABRIS ET ASSISTANCE.....	29
Moyens de Subsistance et Mecanismes d'Adaptation.....	29
Abris et Hebergement	30
Assistance Humanitaire	31
CONCLUSION	32
Annexes	33

RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix – DTM*, en anglais) est un outil mis en place par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de faire le suivi des déplacements et la mobilité des populations. Elle collecte des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les facteurs d'influence, les moyens et durées de déplacement, les intentions futures des populations déplacées, leurs conditions de vie et encore bien d'autres éléments sont récoltés auprès de ces populations déplacées.

Ce rapport présente les résultats de la dernière enquête sur les intentions de retour menée auprès des ménages déplacés (Personnes Déplacées Internes (PDI) et réfugiés hors camp) en novembre 2021 dans 630 localités de la région de l'Extrême-Nord. Il permet ainsi de mieux comprendre le processus de décision des ménages déplacés, les raisons qui les poussent à partir ou les empêchent de revenir et les conditions nécessaires à un retour durable.

PRINCIPAUX RESULTATS



76 pour cent des personnes interrogées (PDI et réfugiés hors camp) n'ont pas l'intention de quitter leur localité de déplacement, de manière équivalente soit parce que les conditions ne sont pas favorables pour partir, soit parce qu'elles sont favorables pour rester. Parmi les personnes ayant l'intention de rester, **la majorité veulent s'installer à long terme dans la localité d'accueil**.



22 pour cent ont l'intention de retourner dans leur localité d'origine, (dans le Diamaré, 51% dans le Mayo-Sava, 29%). Les raisons principalement évoquées sont **l'amélioration des conditions dans la zone de résidence habituelle**. Néanmoins, pour la grande majorité, **la période de retour possible est inconnue** et la plupart ne peuvent pas rentrer immédiatement en raison du manque d'argent ou parce que leur logement a été détruit.



2 pour cent (70 personnes interrogées) ont l'intention de se déplacer ailleurs, car la situation s'est détériorée dans la zone d'origine, la zone de déplacement, ou les deux.



Les facteurs favorables pour **l'intégration durable des PDI et réfugiés hors camp dans leur localité d'accueil** sont principalement **l'accès suffisant aux services de base** (eau, nourriture, éducation, santé), suivi dans une moindre mesure par **l'acceptation de la part des communautés hôtes, l'accès à l'emploi**.



Parmi les ménages PDI et réfugiés hors camp avec l'intention de rester dans leur localité d'accueil, 26 pour cent ne souhaiteront pas s'y installer durablement. Les facteurs principaux qui favoriseraient leur retour dans leur localité de résidence habituelle sont **la sécurisation de la localité**, suivi dans une moindre mesure par la réparation du logement.



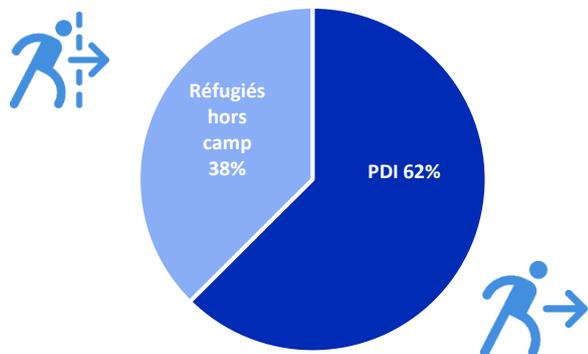
Les populations hôtes n'ont plus les moyens de venir en aide aux populations déplacées internes et réfugiées hors camp. Seuls 26 pour cent sont prêts à assister les déplacés le temps qu'il faudra, contre 40 au dernier exercice, alors que 61 pour cent souhaiterait assister mais n'a pas les moyens nécessaires. Dans 14 pour cent des cas, la communauté hôte ne veut plus porter d'assistance aux populations mobiles.

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

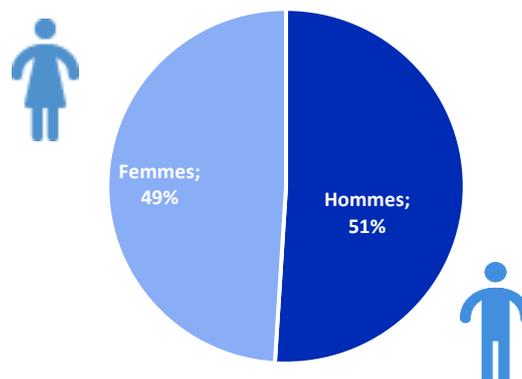


3 369 ménages de 26 693 personnes ont été interrogés dans **630 localités d'accueil** des 6 départements de la région de l'Extrême-Nord.

Répartition des ménages enquêtés par catégorie de population



Répartition des membres des ménages enquêtés par sexe



VULNERABILITES



Parmi les chefs de ménages, 16 % sont femmes, 17% sont personnes âgées, 6% sont personnes atteintes de handicap et 3% sont des enfants



4% d'enfants séparés, 1% d'enfants non accompagnés sur le total des enfants



5% de femmes enceintes sur le total des femmes



4% de personnes âgées



>1% de personnes atteintes de maladie chronique

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

INTRODUCTION

Depuis 2014, l'Extrême-Nord du Cameroun est touché par une insurrection de groupes armés issus du nord-est du Nigeria. Les attaques et menaces récurrentes perpétrées par ces groupes armés ont provoqué des déplacements significatifs de populations vivant dans la région de l'Extrême-Nord. La mort d'Aboubakar Shekau in May 2021 a modifié les équilibres de forces entre groupes armés. Pendant que les nombreuses défections en juin et juillet au sein de la branche de boko haram dirigée par Shekau ont conduit à une réduction de son activité, l'ISWAP a augmenté ses attaques au Cameroun contre les forces de sécurité de l'Etat. A la fin de l'année 2021, les attaques de la part de JAS et ISWAP, notamment contre les forces de l'ordre, se sont poursuivies dans le Bassin du Lac Tchad, au même temps que l'Extrême Nord du Cameroun a connu une résurgence des attaques prédatrices contre les populations civiles attribuées aux combattants de la JAS-Shekau et à des groupes criminels.

La région accueille actuellement de nombreuses populations déplacées internes (PDI), réfugiées et retournées (357 631 PDI, 51 997 réfugiés hors camp et 135 257 retournés comptabilisés lors du Round 23 Mobility Tracking, août 2021). Des mouvements de retour ont été enregistrés depuis le début de la crise, sans que les raisons soient toujours positives. En effet, une proportion importante des retours est liée à la détérioration des conditions de vie dans la zone de déplacement ou le manque d'assistance. Les enquêtes sur les intentions de retour des individus déplacés permettent de mieux comprendre les profils des personnes qui sont forcées de se déplacer et leur intention de rester ou partir de leur localité d'accueil, afin de planifier une assistance plus informée pour contribuer aux solutions durables pour les personnes déplacés, soit le retour des populations qui sont en mesure de le faire, au regroupement familial, à leur intégration durable dans leur zone d'accueil ou enfin à leur réintégration durable dans une autre zone de déplacement .

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en place la Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM en anglais) au Cameroun en novembre 2015, dans le but d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées, retournées et réfugiées hors camp et des tendances de déplacement et de retours. Dans le cadre de cet analyse intégral, l'exercice d'Enquête des Intentions de Retour a pour objectif général de rapporter la volonté des populations vulnérables de s'installer dans leur localité de déplacement ou de revenir dans leur localité de résidence habituelle, d'identifier leurs besoins et les conditions à réunion pour favoriser une intégration durable au sein des communautés hôtes ou un retour durable dans leur localité de résidence habituelle d'origine.

Ces informations sont collectées puis disséminées auprès du gouvernement camerounais et de la communauté humanitaire et du développement afin d'améliorer leur compréhension de la situation et facteurs clés du déplacement et faciliter le dessin des programmes et interventions qui favorisent l'intégration ou le retour durable et amoindrir la migration forcée, respectant les principes d'une migration sûre, ordonnée et régulière et le cadre conceptuel sur les solutions durables pour les PDI développé par le IASC.

Conflits intercommunautaires au Logone Birni

Cette enquête ménages a été réalisée en amont des affrontements de décembre 2021 dans le Logone-Birni. 28 localités du Logone-Birni ont été enquêtées, mais les ménages concernés se sont déplacés avant 2019.

METHODOLOGIE

Lors de chaque round de collecte de données, la DTM met en œuvre une série d'évaluations de base au niveau des départements, arrondissements et localités, au cours desquelles des données sur l'ensemble des populations déplacées dans la région de l'Extrême-Nord sont collectées. Les données recueillies lors du dernier Round 23 du Suivi des déplacements sont présentées dans le rapport sur les déplacements publié en juillet 2021¹.

En plus de ces évaluations de base, **la DTM organise une fois par an des enquêtes auprès d'un échantillon de ménages déplacés**. Cet échantillon est établi à partir des derniers chiffres collectés par l'exercice de Suivi des déplacements. Les ménages qui feront partie de l'échantillon sont choisis, de manière aléatoire, sur la base des listes des ménages de chaque localité accueillant des populations déplacées (PDI, réfugiés hors camp et retournés) identifiés lors de la dernière collecte

La méthode d'échantillonnage consiste à faire une évaluation au niveau des ménages identifiés en prenant en compte la liste des villages identifiés et la proportion de population cibles qu'ils accueillent. L'échantillon a été défini en utilisant un intervalle de confiance de 95 pour cent sur une population totale de 370 655 individus (PDI et réfugiés hors camp identifiés pendant le round DTM 23), avec une marge d'erreur des données égale à 5 pour cent.

La collecte des données a été effectuée entre le **04 au 12 novembre 2022** par **99 énumérateurs** formés et déployés dans chacune des localités évaluées, sous la responsabilité directe de l'équipe DTM. Dans le cadre de cette enquête, **3 369 chefs de ménages PDI et réfugiés hors camp** (représentant un total de **24 147 individus**) ont répondu au questionnaire dans **712 localités** réparties au sein des **6 départements** de la région de l'Extrême Nord.

Les enquêteurs assurent des rôles bien précis de points focaux, chefs d'équipe ou énumérateurs, facilitant ainsi la coordination lors de la collecte d'informations. La collecte s'est faite à l'aide de tablettes adaptées pour faciliter l'exercice, l'analyse des données qui s'en suit ainsi que pour optimiser la qualité des données collectées auprès des ménages. L'enquête utilise un formulaire destiné à obtenir des informations sur les caractéristiques démographiques, les déplacements, les moyens de subsistance, les besoins et accès aux services, et les intentions, conditions et motifs de retour des populations déplacées. Les autorités locales et traditionnelles ont été impliquées à chaque étape de l'enquête.

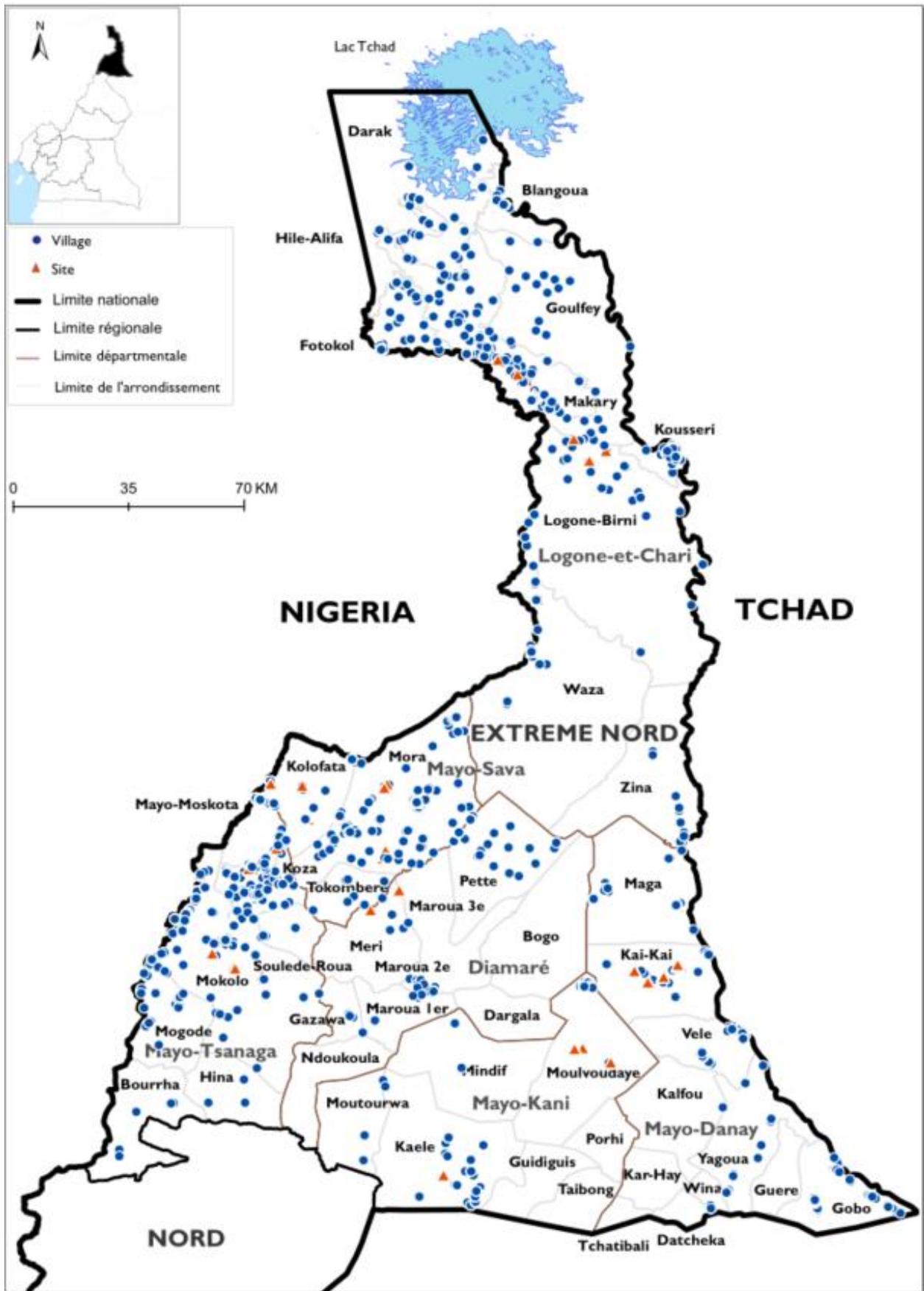
Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- Une *personne déplacée interne (PDI)* est une « personne [...] qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.²»
- Un *réfugié hors camp* est une personne ressortissante d'un pays autre que celui où elle se trouve et qui est venue dans ce dernier pour chercher refuge d'une situation à laquelle elle était confrontée dans son pays d'origine, mais qui ne vit pas dans un camp officiel.
- Une personne *retournée* est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu de résidence habituelle (que ce soit à l'intérieur de son pays d'origine ou dans un pays étranger), est depuis retournée dans son lieu de résidence habituelle. On distingue ainsi les anciennes PDI des retournés venus de l'étranger.

¹<https://dtm.iom.int/reports/cameroun-%E2%80%94-rapport-de-d%C3%A9placement-23-7-%E2%80%94-juillet-2021>

² <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

ZONE D'ÉVALUATION



Carte 1 : Localités ciblées pour l'enquête sur les intentions de retour

LIMITES

Parce que l'enquête se base sur un échantillon qui n'est pas parfaitement aléatoire, les résultats de l'enquête ne peuvent *a priori* pas être extrapolés ou généralisés à la population déplacée dans l'Extrême-Nord dans son intégralité. Les résultats de l'enquête ont été pondérés par rapport aux effectifs totaux des populations déplacées internes et réfugiés hors camp identifiées dans la région de l'Extrême-Nord afin de réduire le biais lié à l'échantillonnage.

Par ailleurs, un nombre marginal de ménages identifiés n'a pas pu être interrogé en raison de l'enclavement sécuritaire ou de la modification des dynamiques migratoires depuis la dernière collecte de données.

Les difficultés rencontrées pendant cette enquête ont été les suivantes :

- La sécurité précaire et les inondations ont parfois empêché les partenaires de mise en œuvre de se rendre dans certaines localités ou ont rendu difficile leur déplacement
- Certains chefs de ménages étaient indisponibles pour cause de travaux dans les champs en période de récolte ;
- La réticence de certains chefs de ménage à répondre en raison de l'absence d'assistance directe ;
- Les perturbations des réseaux de télécommunication ont rendu la collecte plus difficile.

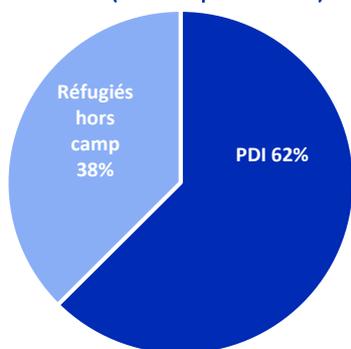
Face aux difficultés, les stratégies suivantes ont été adoptées pour continuer l'enquête :

- Dans le cas des villages où l'accès était interdit, les données ont été collectées par téléphone ou les enquêteurs ont travaillé en binôme et renforcé les mesures sécuritaires.
- Les autorités administratives ont appuyé la facilitation de la collecte et permis aux enquêteurs de se rendre sur le terrain.
- Dans le cas des villages où la sécurité était précaire, la collaboration avec les guides locaux et les chefs de villages, a permis aux énumérateurs de continuer l'évaluation.
- Les horaires ont été adaptées en fonction de la disponibilité des chefs de ménages, les enquêteurs se sont parfois déplacés dans les champs pour pouvoir s'entretenir avec les informateurs clés.
- Les chefs de ménage ont été sensibilisés à l'utilité des informations collectées et leur mise à disposition auprès des acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement, pour leurs interventions respectives.

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

REPONDANTS

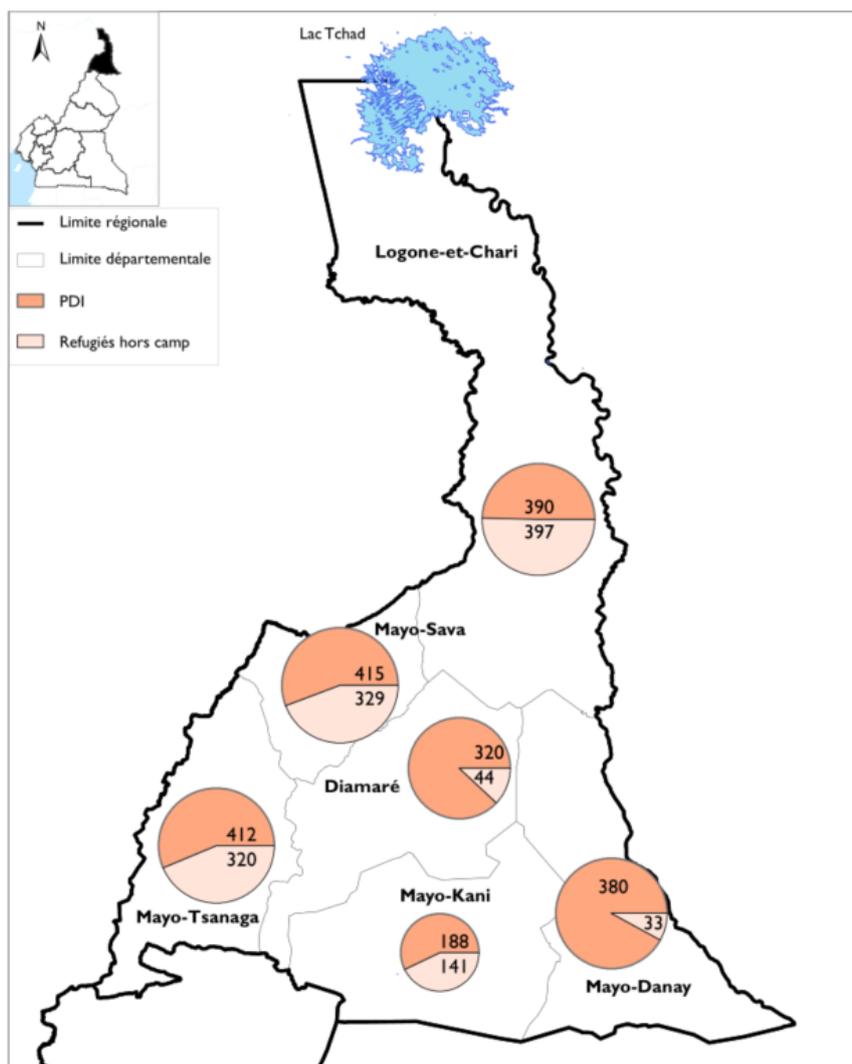
3 369 ménages interrogés
(26 693 personnes)



Le round 23 de la collecte de données de suivi des déplacements (Juillet 2021) a permis d'identifier 357 631 personnes déplacées internes (PDI) (65%), 51 997 Réfugiés hors camp (10%) et 135 257 Retournés (25%), soit 544 885 individus déplacés.

L'enquête sur les intentions de retour est menée auprès des ménages PDI et des réfugiés hors camp. Au total, **3 369 ménages de 26 693 individus, dont 2 141 ménages PDI (62%) et 1 228 ménages réfugiés hors camp (38%),** ont été enquêtés.

Parmi les 3 369 répondants interrogés, 36 pour cent étaient des femmes et 64 pour cent des hommes, 80 pour cent étaient des adultes, 17 pour cent des personnes âgées et 3 pour cent des enfants. La majorité des répondants étaient les chefs de ménages, avec une moyenne d'âge de 44 ans.

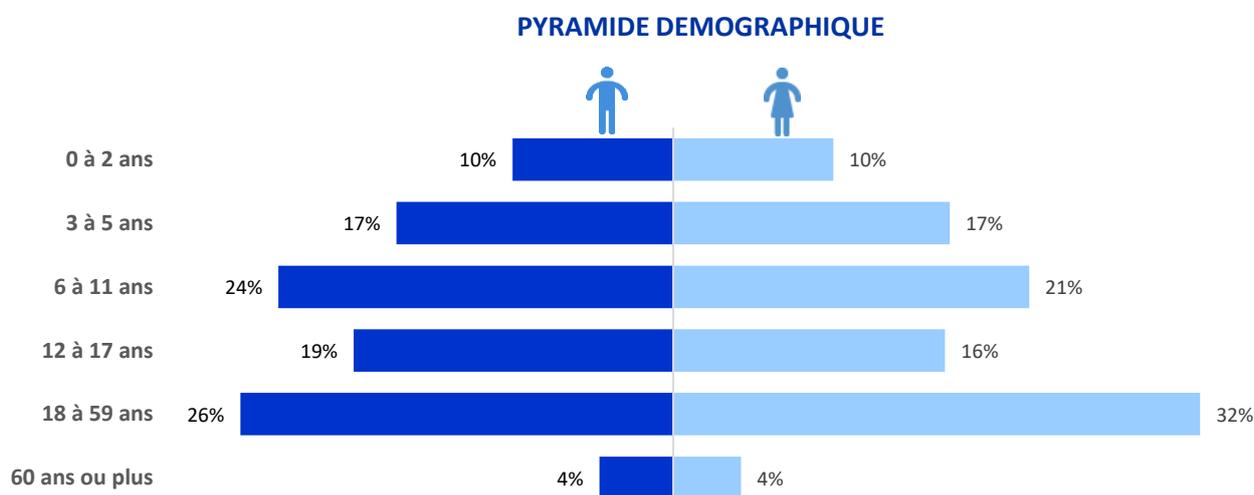


Carte 2 : Nombre de PDI et réfugiés hors camp interrogés par région

MENAGES

Parmi les 26 693 individus composant les ménages interrogés, les femmes représentent 51 pour cent de l'échantillon et les hommes 49 pour cent. Les adultes ne représentent plus que 33 pour cent du total, les enfants 67 pour cent. Les ménages sont en moyenne composés de 8 individus.

Parmi les 17 822 enfants comptabilisés 32 pour cent, soit 5 681, sont scolarisés dans leur zone de déplacement.



Graphique 2 : Pyramide démographique

VULNERABILITES ET PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

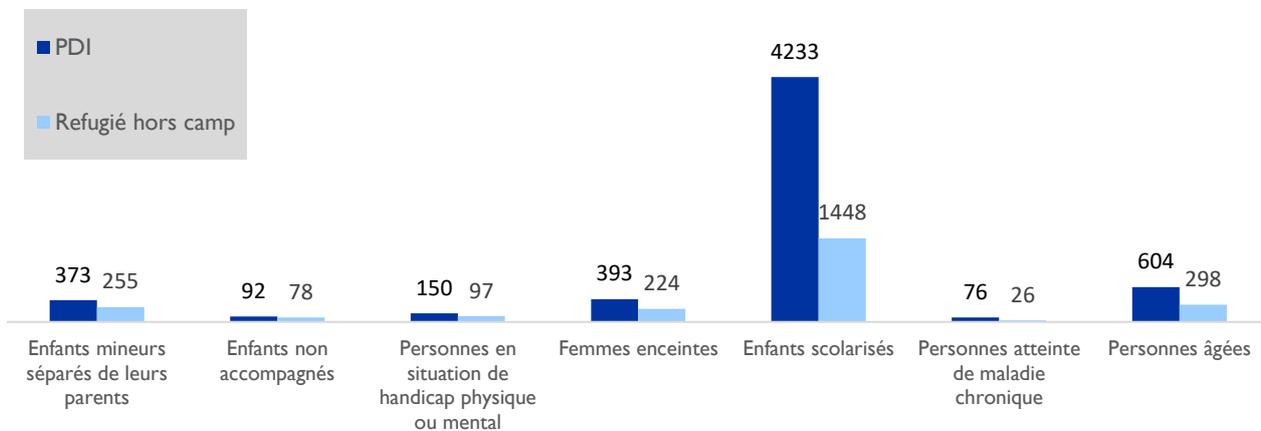
Au sein de ménages, les besoins spécifiques suivants ont pu être identifiés :

Départements	Enfants séparés de leurs parents	Enfants non accompagnés	Femmes enceintes	Personnes atteintes de maladie chronique	Personnes âgées	TOTAL
Diamaré	35	0	38	4	39	121
Logone-Et-Chari	300	57	219	56	323	1060
Mayo-Danay	23	2	100	2	134	291
Mayo-Kani	73	29	57	8	62	256
Mayo-Sava	115	63	101	26	145	494
Mayo-Tsanaga	82	19	102	6	199	444
Grand Total	628	170	617	102	902	8347

Départements	Enfants séparés de leurs parents	Enfants non accompagnés	Femmes enceintes	Personnes atteintes de maladie chronique	Personnes âgées	TOTAL
Diamaré	2%	0%	3%	0%	2%	0%
Logone-Et-Chari	6%	1%	6%	1%	5%	4%
Mayo-Danay	1%	0%	6%	0%	4%	1%
Mayo-Kani	4%	2%	4%	0%	2%	1%
Mayo-Sava	3%	2%	3%	0%	3%	2%
Mayo-Tsanaga	2%	1%	3%	0%	3%	2%
Total	4%	1%	5%	<1%	3%	31%

Tableau 1 : Personnes à besoins spécifiques par département

Cinq pour cent des enfants des ménages évalués sont séparés ou non accompagnés, 5 pour cent des femmes sont enceintes. Au total, 8 347 personnes ont été identifiées comme présentant une de ces vulnérabilités.



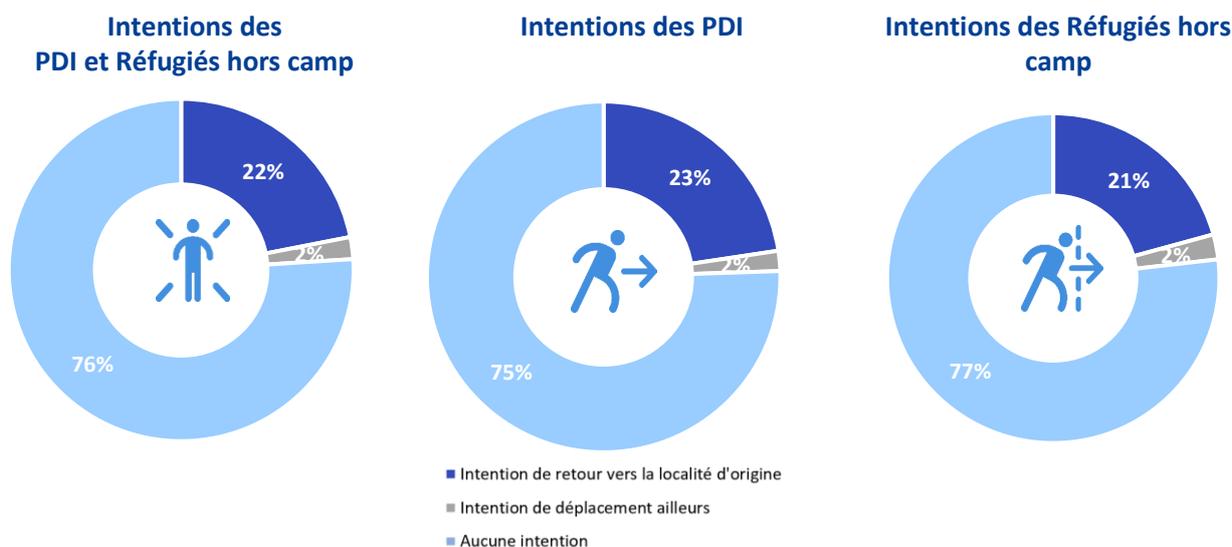
Graphique 3 : Personnes à besoins spécifiques par statut

Parmi les chefs de ménages, 17 pour cent étaient des personnes âgées, 16 pour cent des femmes et 3 pour cent des enfants.

INTENTIONS DES MENAGES INTERROGES

La grande majorité des PDI et des réfugiés hors camp enquêtés **n'a pas l'intention de quitter son lieu de déplacement (soit Aucune intention – 76%, contre 77% lors du dernier round 22)**. La proportion est plus importante chez les réfugiés hors camp (77%) que chez les PDI (75%).

Parmi ceux qui souhaitent quitter le lieu de déplacement, 22 pour cent des populations mobiles enquêtés souhaiteraient retourner dans leur localité d'origine et 2% voudraient partir dans une autre localité.

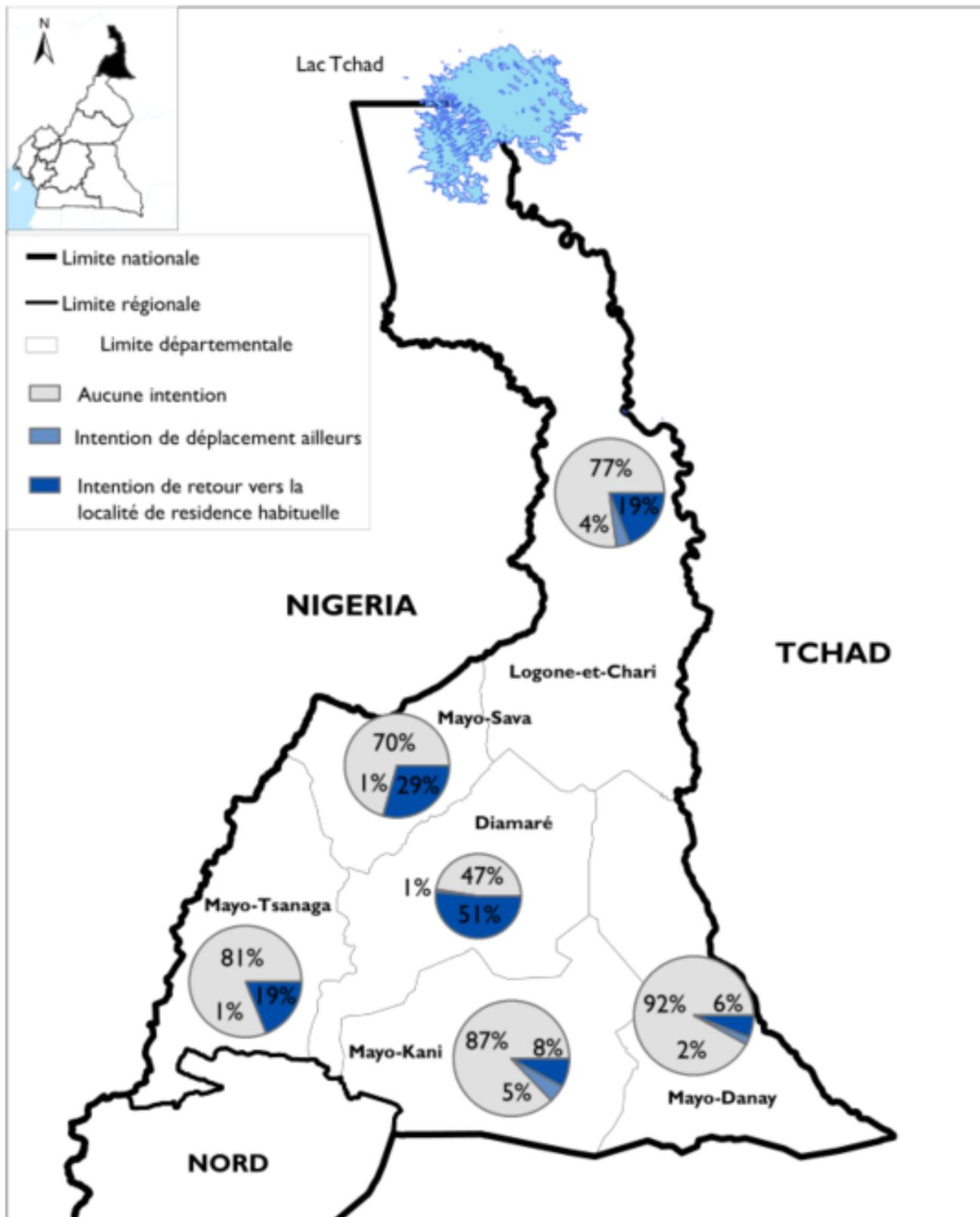


Graphique 4 : Intentions des ménages interrogés

L'analyse des intentions de retour par département montre que le Diamaré est le département où le plus grand nombre de ménages déplacés ont exprimé la volonté de rentrer dans leur localité d'origine (51%), suivi du Mayo-Sava (29% contre 18% il y a un an).

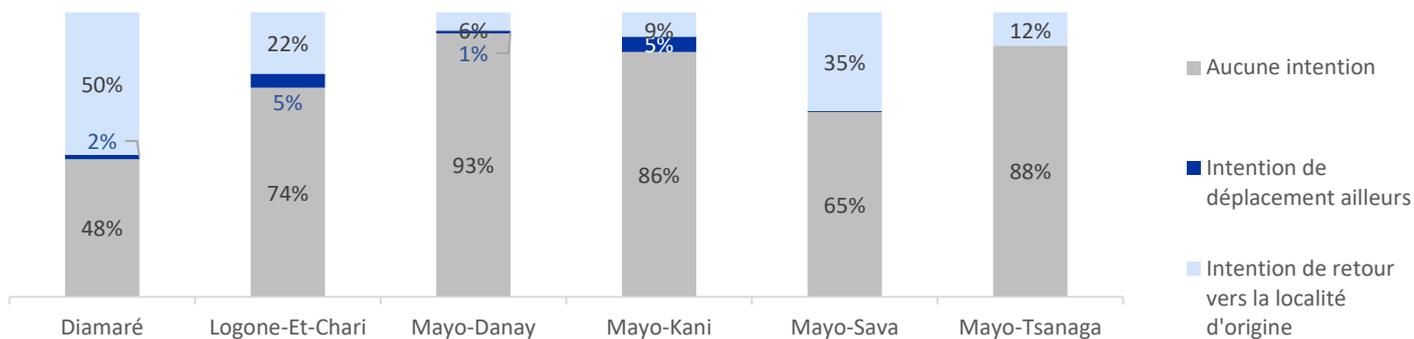
Contre toute attente, seuls 23 pour cent des ménages déplacés dans le Logone-et-Chari et 20 dans le Mayo-Tsanaga souhaitent quitter ces départements, où les incidents sécuritaires sont pourtant les plus fréquents et meurtriers. Cela peut s'expliquer par des déplacements de courte amplitude et localités qui amènent un grand nombre de personnes déplacées dans ces départements y rester, dans une localité différente et plus sûre que leur localité de résidence habituelle. Dans le Mayo-Danay et le Mayo-Kani, plus de 85 pour cent des ménages souhaitent rester dans leur lieu d'origine.

Les intentions de retour sont plus importantes chez les PDI dans le Logone-et-Chari (22%) et le Mayo-Sava (35%) et dans une moindre mesure dans le Mayo-Kani et le Mayo-Danay. Chez les réfugiés, elles sont plus élevées dans le Diamaré (61%) et le Mayo-Tsanaga (28%).

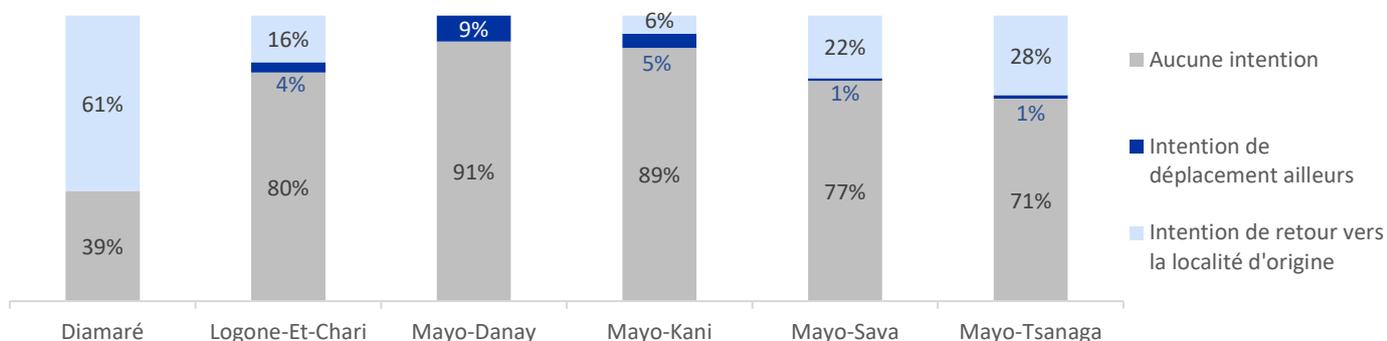


Carte 3 : Pourcentages d'intentions de retour pour les PDI et les Réfugiés hors de camp interrogés³

³ Ces cartes sont uniquement présentées à titre illustratif. Les noms et les frontières de ces cartes n'impliquent ni l'approbation ni l'acceptation officielle de la part de l'OIM.



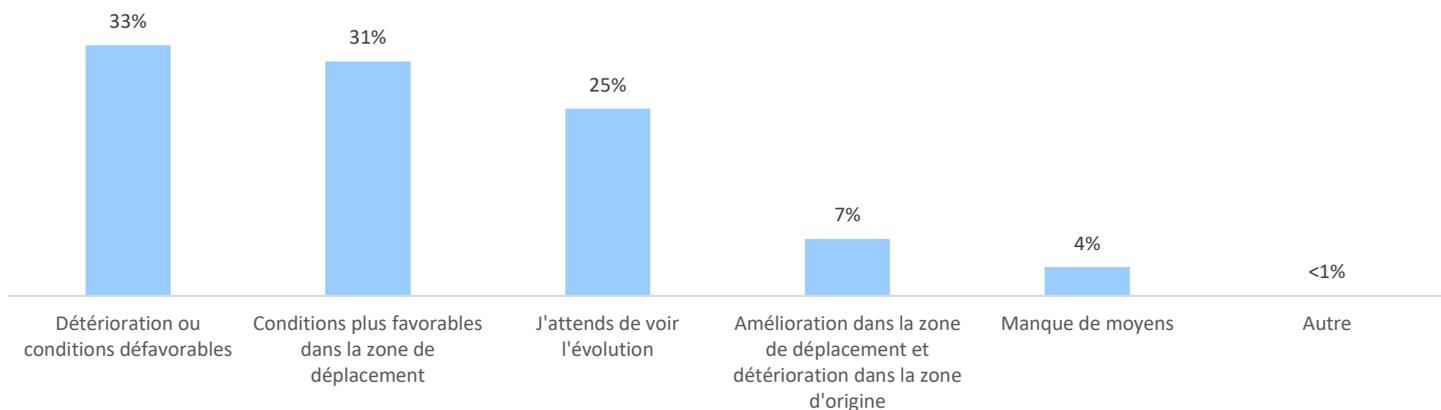
Graphique 5 : Intentions de retour des PDI par département



Graphique 6 : Intentions de retour des Réfugiés hors camp par département

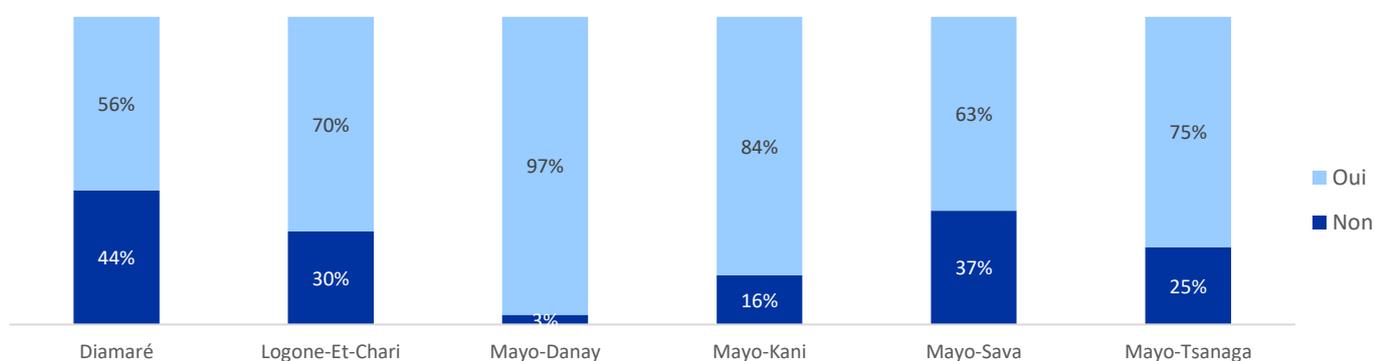
INTENTION DE RESTER DANS LA LOCALITE D'ACCUEIL

Les raisons invoquées par les 2 561 ménages ayant indiqué leur intention de rester dans leur localité de déplacement (soit 76% du total des ménages interrogés) sont à 37 pour cent négatives (les ménages ne peuvent pas retourner dans leur zone d'origine, y compris en raison du manque des moyens leur permettant de rentrer, les encourageant à rester), à 31 pour cent positives (les conditions sont favorables pour rester), à 7 pour cent une combinaison des deux. Vingt-cinq pour cent des ménages préfèrent attendre de voir l'évolution de la situation.



Graphique 7 : Raison de l'intention de rester dans la localité d'accueil

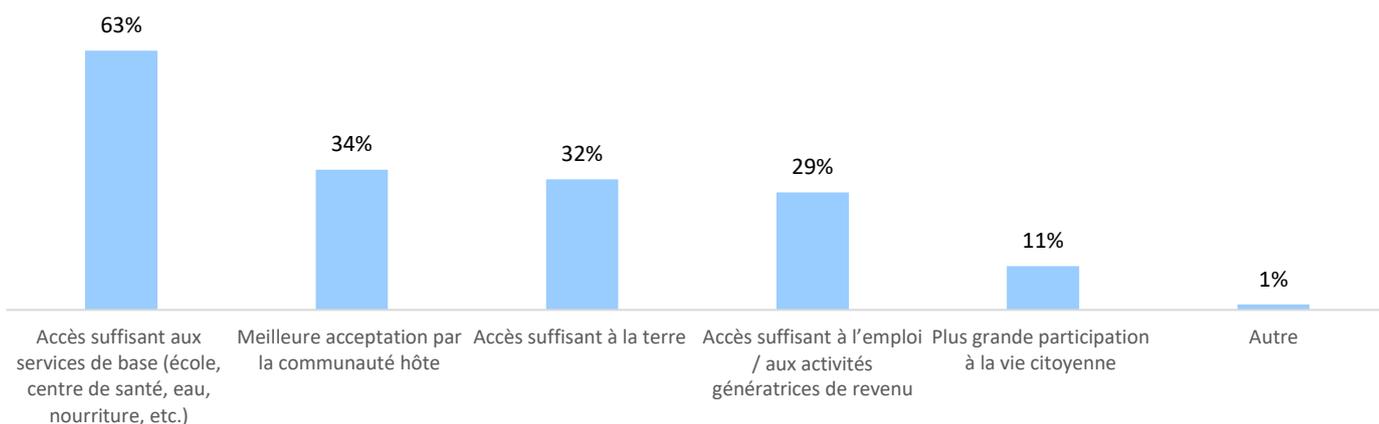
Parmi eux, les trois quarts comptent s'installer durablement dans la localité d'accueil (74%), notamment dans le Mayo-Danay, le Mayo-Kani et le Mayo-Tsanaga.



Graphique 8 : Intention de s'installer durablement dans la localité d'accueil

Suivant le principe de redevabilité envers les populations affectées, elles sont en mesure de décider par elles-mêmes ce qui est bon pour elles sur le long terme et leur opinion doit être prise en compte de manière prioritaire pour envisager toute assistance.

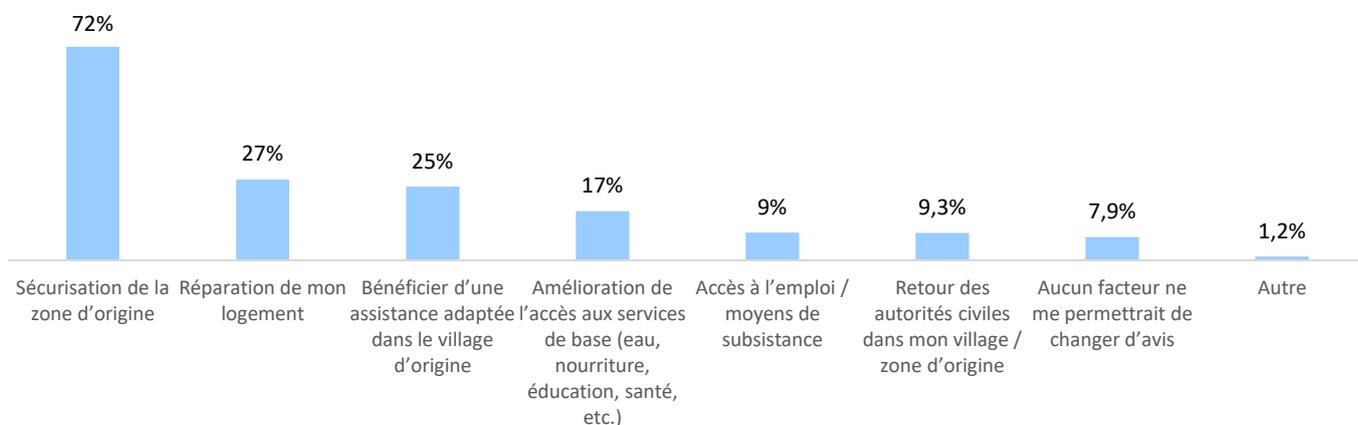
Certains facteurs prioritaires d'intégration ont déjà été identifiés par les communautés elles-mêmes. Parmi les facteurs qui favoriseraient une intégration durable de ces personnes déplacées et réfugiées au sein des communautés hôtes, on trouve en priorité l'accès aux services de base, une meilleure acceptation par la communauté hôte, un accès suffisant aux moyens de subsistance (terre ou emploi). La participation à la vie citoyenne est relativement minoritaire. Il serait donc préférable d'assurer, conjointement avec les autorités, leur intégration durable au sein de la communauté d'accueil et leur accès aux biens et services de base et à un moyen de subsistance. Des politiques d'intégration durables des personnes déplacées internes et réfugiés hors camp pourraient être menées avec les autorités, afin de faciliter par exemple la création de villages, la mise à disposition de services de bases et le renforcement de la cohésion sociale entre communautés hôtes et déplacées.



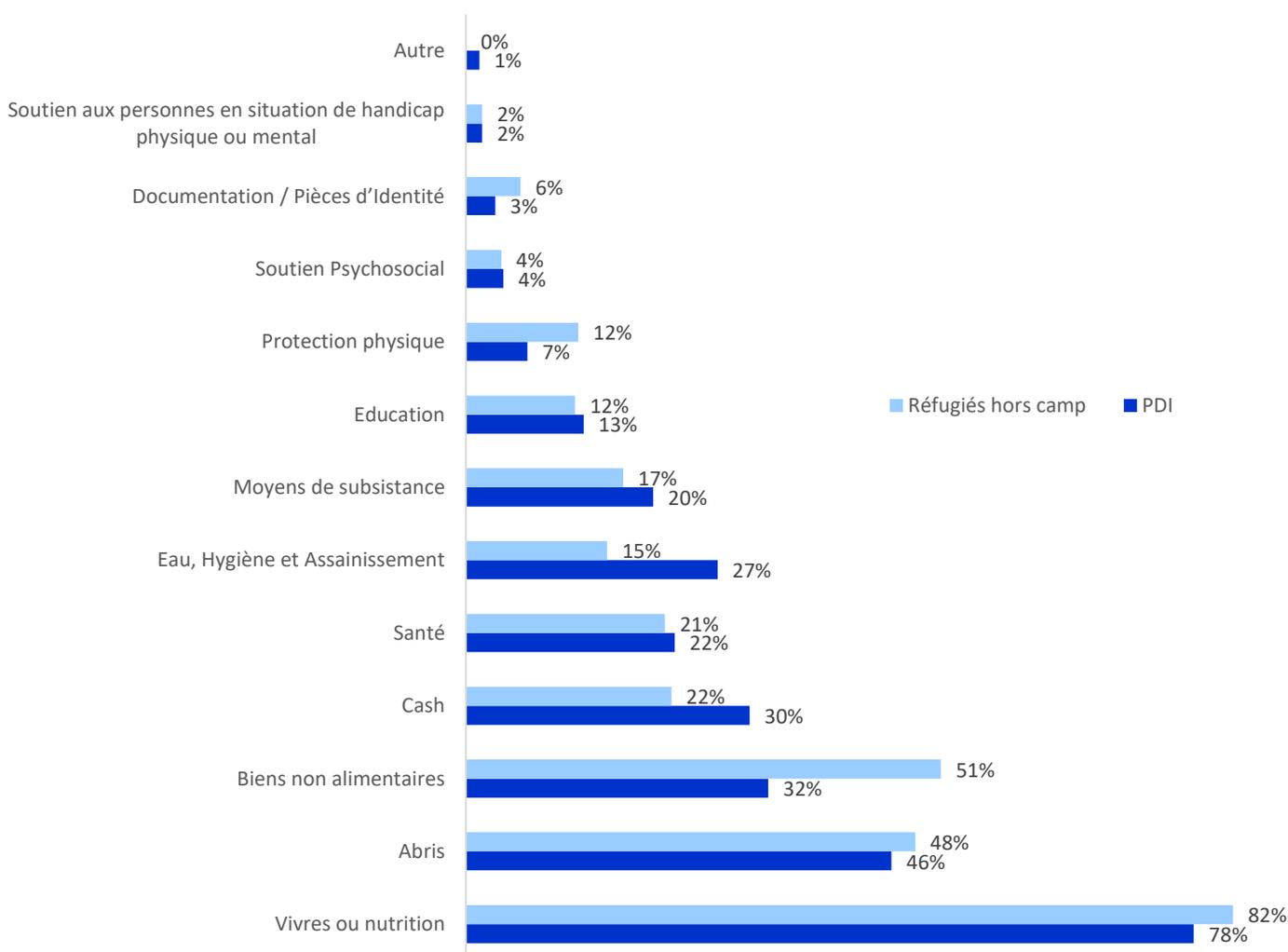
Graphique 9 : Facteurs qui favoriseraient une intégration durable dans ce village (réponse multiple)

A contrario, 26 pour cent des ménages interrogés avec l'intention de rester dans la communauté d'accueil, bien que n'ont pas l'intention de retourner dans leur localité de résidence habituelle pour le moment, ne souhaiteraient pas non plus s'installer durablement dans la localité d'accueil et souhaiteraient plutôt être accompagnés pour rentrer dans leur localité de résidence habituelle dans un futur à moyen ou long terme. Pour retourner dans leur localité, les facteurs invoqués en priorité sont la sécurité dans la zone de résidence

habituelle (72%) suivie de la réparation du logement (27%) et d'une assistance adaptée dans la zone d'origine (25%), notamment dans le secteur sécurité alimentaire ou nutrition, abris et biens non alimentaires, en CASH, santé et WASH en priorité. On note un besoin plus important en biens non alimentaires pour les réfugiés que pour les PDI, et a contrario moins important en WASH ou en cash.

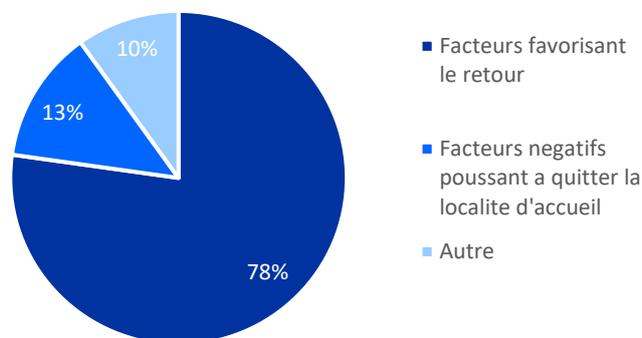


Graphique 10 : Facteurs qui favoriseraient un retour durable dans la localité de résidence habituelle (réponses multiples)



Graphique 11 : Type d'assistance requise pour favoriser un retour durable dans la localité de résidence habituelle (réponses multiples)

INTENTION DE RETOURNER DANS LA LOCALITE DE RESIDENCE

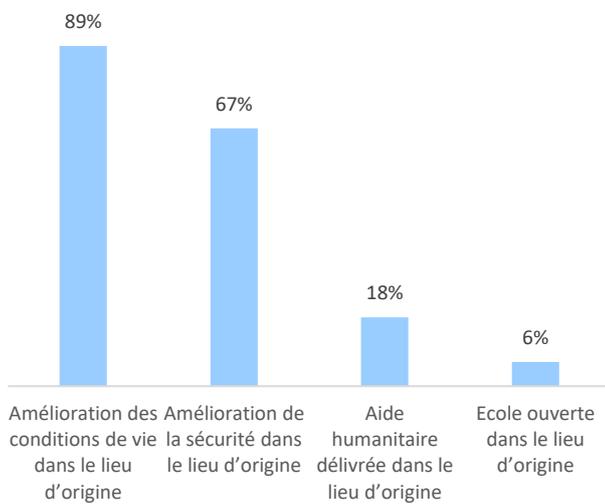


Graphique 12 : Raison de l'intention de retour

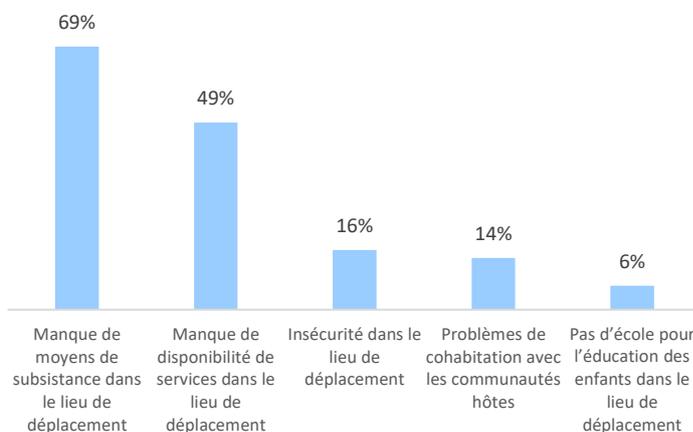
Parmi les ménages PDI et réfugiés ayant exprimé leur intention de retourner dans leur localité de résidence habituelle (22%, contre 20% en août 2020), 78 pour cent sont attirées à rentrer par des facteurs favorables (situation améliorée dans la zone d'origine) alors que 13 pour cent, soit 95 ménages, souhaiteraient rentrer car elles se sentent poussées à quitter la localité d'accueil à cause des facteurs négatifs.

Parmi les raisons positives, l'amélioration générale des conditions de vie (89%) et de la sécurité (67%) sont largement majoritaires, suivi de la distribution d'aide alimentaire dans 18 pour cent des localités et de l'accès à l'éducation dans 6 pour cent des localités.

Parmi les raisons négatives, le manque de moyens de subsistance (69%) et le manque de services dans la localité de déplacement (49%) sont évoqués en priorités et suivi de l'insécurité dans les localités (16%), de la mauvaise cohabitation avec les communautés hôtes (14%), en particulier dans le Mayo-Sava et le Mayo Danay, et de l'absence d'accès à l'éducation (16% des localités évaluées).



Graphique 12 : Raisons positives favorisant le retour



Graphique 13 : Raisons négatives poussant à quitter la localité d'accueil

Période de retour envisagée

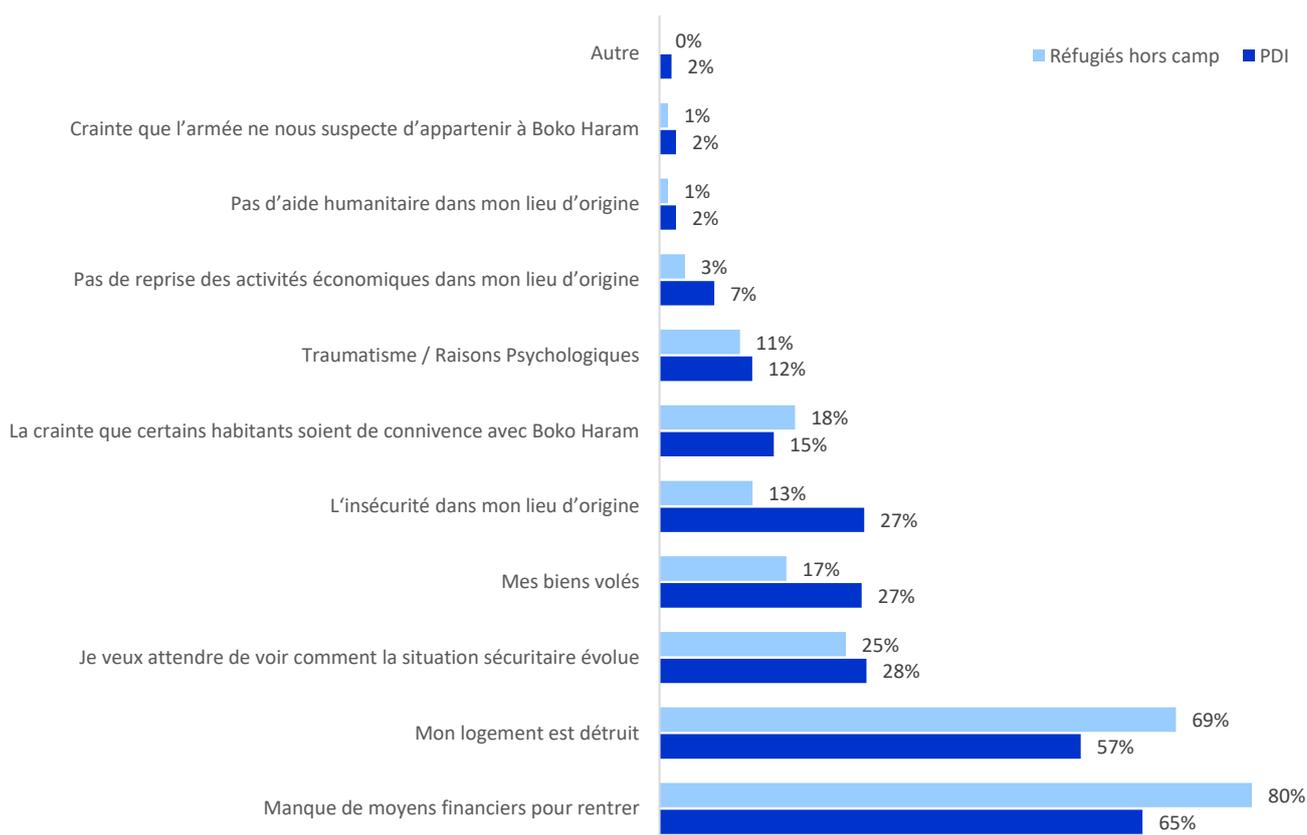
La grande majorité (71%, contre 80% en août 2020) des ménages qui projettent de retourner dans leur localité d'origine affirme ne pas savoir quand ils pourront quitter leur lieu actuel de déplacement. Huit pour cent affirment ne pas pouvoir rentrer dans leur localité d'origine avant au moins un an. Quatorze pour cent indiquent pouvoir rentrer d'ici 1 mois à 1 an. Sept pour cent des ménages envisageaient de rentrer dans le mois suivant l'enquête (soit en décembre 2021), contre 1 pour cent lors de la dernière enquête RIS.



Graphique 14 : Période de retour envisagée au total

Facteurs retardant le retour

En l'état actuel des choses, plus de la moitié des ménages qui souhaitent rentrer dans leur localité de résidence habituelle indiquent ne pas pouvoir le faire immédiatement, pour majorité par manque de moyens financiers (70%) ou en raison de la destruction de leur logement (61%), suite de le vol de leurs biens (24%), l'insécurité dans leur lieu d'origine (22%), ainsi que la crainte que l'armée ne les suspecte d'appartenir à Boko Haram (16%) et le traumatisme et les raisons psychologiques (12%). Le 27% des ménages préfèrent attendre de voir comment la situation évolue.



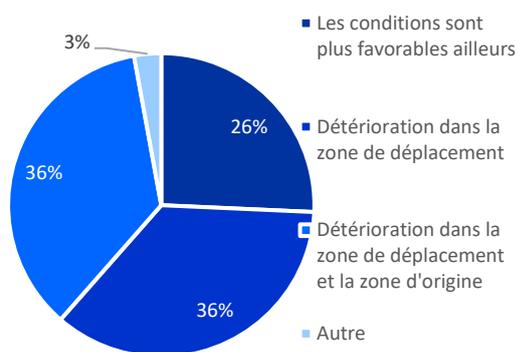
Graphique 15 : Facteurs empêchant le retour immédiat des personnes souhaitant rentrer dans leur localité de résidence habituelle (réponses multiples)

Les facteurs empêchant le retour des ménages souhaitant retourner sont relativement différents pour les PDI et les réfugiés hors camp. Le manque de moyens financiers et la destruction du logement est invoqué plus

fortement chez les réfugiés hors camp (respectivement 80% et 69% contre 65 et 57%), contrairement à l'insécurité ou le vol des biens (13% et 17% contre 27%).

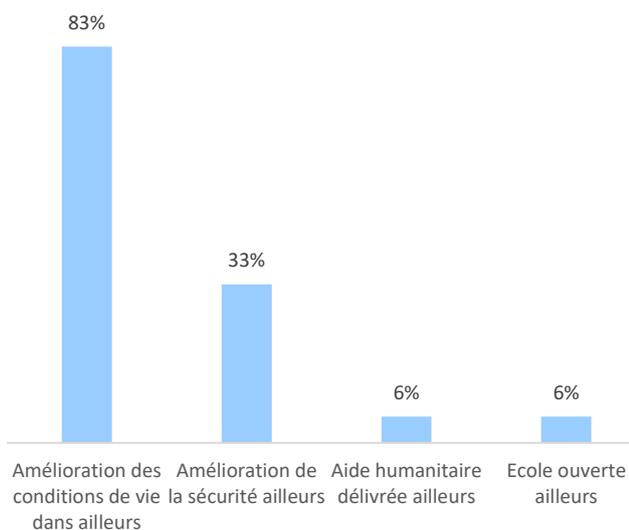
A noter que les personnes interrogées ont pu évoquer une ou plusieurs raisons justifiant leur volonté de quitter leur zone de déplacement. Une grande partie des ménages déplacés a dû abandonner l'activité économique qu'elle exerçait avant le déplacement (souvent une activité de subsistance), et seule une minorité a reçu une assistance humanitaire.

INTENTION DE SE DEPLACER AILLEURS

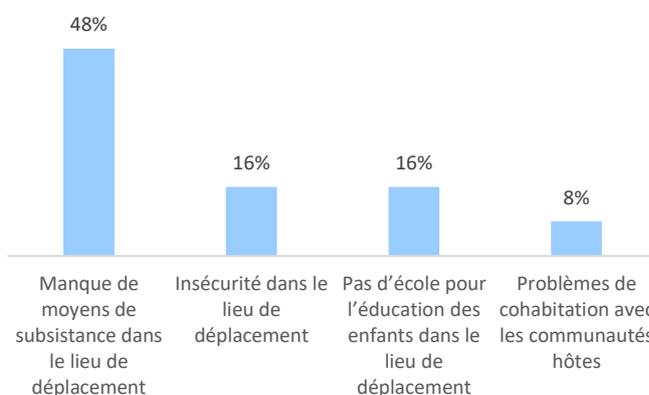


Graphique 16 : Raisons de l'intention de se déplacer ailleurs

Deux pour cent des ménages interrogés (70 ménages) ont indiqué avoir l'intention de se déplacer ailleurs. Parmi eux, 26 pour cent parlent de conditions plus favorables ailleurs, tandis que 72 pour cent expliquent vouloir se déplacer ailleurs en raison d'une détérioration de la situation dans la zone de déplacement ou dans la zone d'origine/zone de résidence habituelle.



Graphique 17 : Si la situation s'est améliorée dans une autre zone que la zone de déplacement

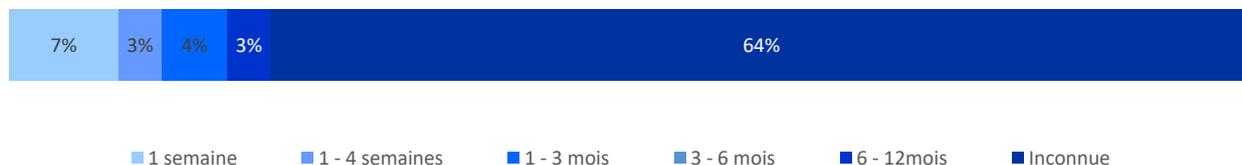


Graphique 18 : Si la situation s'est détériorée ou n'est plus tenable dans la zone de déplacement

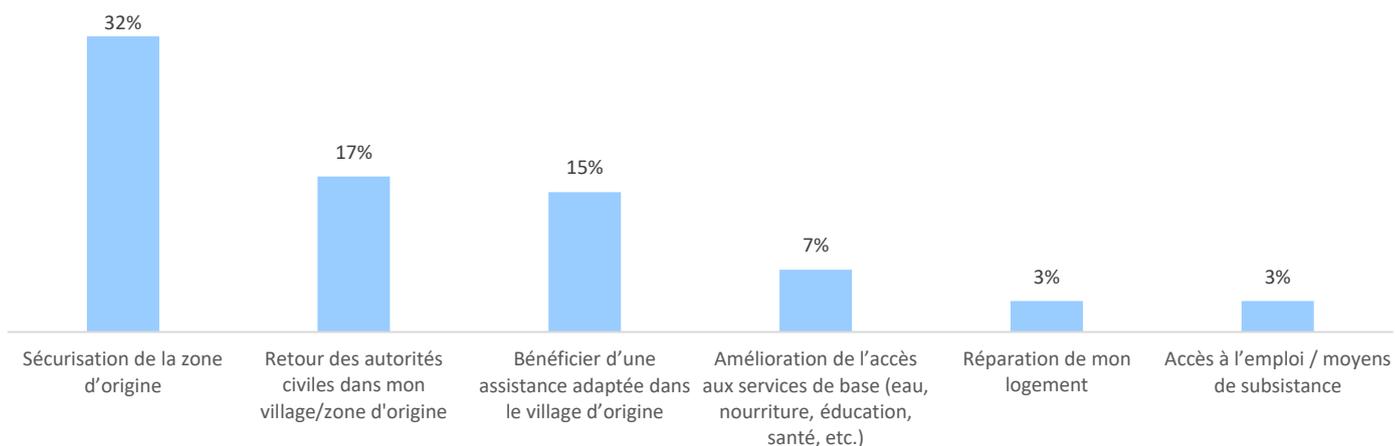
De manière plus détaillée, **parmi les raisons positives** évoquées, l'amélioration des conditions de vie ailleurs arrive en première position (83%) suivie de l'amélioration de la sécurité (33%), de la délivrance d'une aide humanitaire (6%) ou de l'accès à l'éducation (6%).

Parmi les raisons négatives, le manque de moyens de subsistance (48%), l'insécurité (16%), le manque d'accès à l'éducation (16%) dans la zone de déplacement sont les principales causes évoquées. Huit pour cent des ménages parlent de problèmes de cohabitation avec les communautés hôtes, dans l'arrondissement de Moulvoudaye.

Parmi ces 70 ménages ayant l'intention de se déplacer ailleurs, 64 pour cent ne savent pas quand ils pourront se déplacer. 7 pour cent pensent pouvoir se déplacer dans une période comprise entre 1 mois et un an, et 10 pour cent pensent pouvoir se déplacer dans une période comprise entre 1 semaine et un mois.



Graphique 19 : Périodes estimée de déplacement dans une autre localité

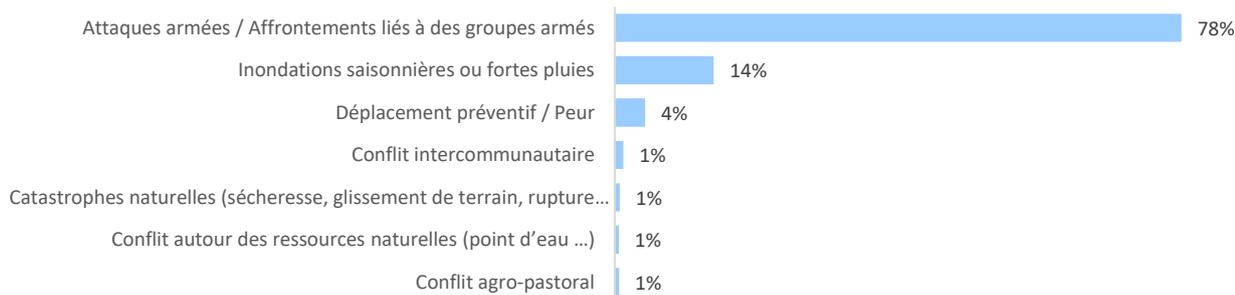


Graphique 20 : Facteurs qui permettraient aux populations mobiles de rentrer dans leur localité d'origine

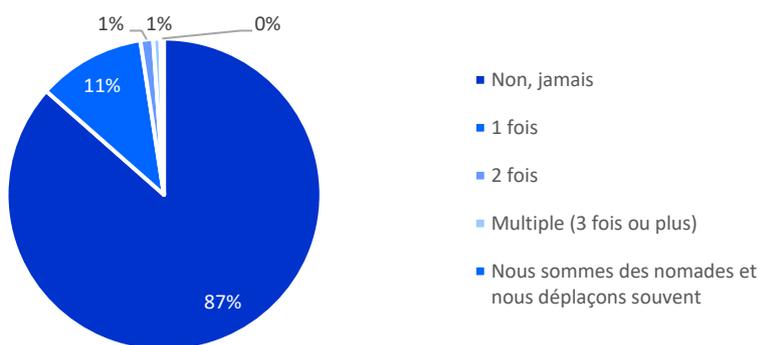
CAUSES ET CONDITIONS DE DÉPLACEMENT

MOTIFS ET NOMBRE DE DEPLACEMENTS

Sur le total des 3 369 ménages déplacés interrogés (2 105 ménages PDI et 1 264 ménages réfugiés hors camp), 81 pour cent se sont initialement déplacés en raison d'incidents sécuritaires (conflit lié à Boko Haram, conflit autour des ressources naturelles, conflit intercommunautaire ou agropastoral) 15 pour cent se sont déplacés en raison d'aléas climatiques (inondations saisonnières qui provoquent tous les ans des déplacements importants et plus ou moins durables) et 4 pour cent se sont déplacés de manière préventive, en raison de la peur d'attaques ciblées.



Graphique 21 : Motifs de déplacement des ménages interrogés

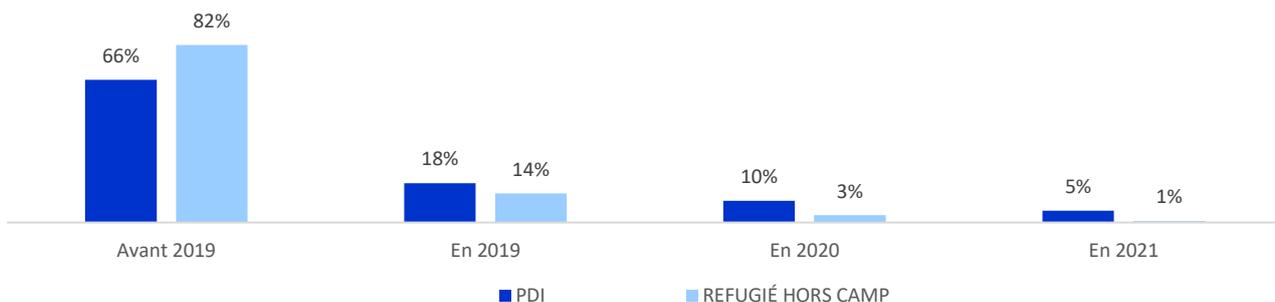


Au total, 2 916 ménages ont effectué un seul déplacement (87%), 372 ont effectué un autre déplacement, 44 ont effectué deux déplacements (1%) de plus et 25 ménages ont effectué trois ou plus déplacements supplémentaires (1%).

Graphique 22 : Déplacements multiples avant de s'installer dans la zone actuelle

PERIODES DE DEPLACEMENT

La majorité des ménages enquêtés ont été déplacés avant 2019 (72%), 17 pour cent en 2019, 8 pour cent en 2020 et 4 pour cent en 2021, en raison d'attaques armées de la part des groupes armés présents dans le Bassin du lac Tchad et d'inondations saisonnières, autour des mois de juin à octobre.



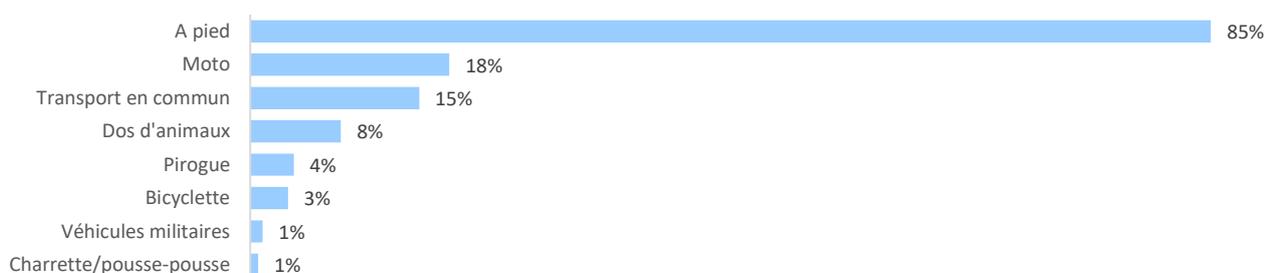
Graphique 23 : Répartition des déplacements par statut

DUREES ET MODES DE TRAJET

Pour la plus grande majorité des ménages interrogés, le trajet pour arriver au lieu de déplacement a duré trois jours ou moins (76%, y compris 1 jour ou moins pour 38% des ménages). Ceci est vrai pour les PDI (83%) et dans une moindre mesure pour les réfugiés hors camp (63%). En effet, pour 22 pour cent des ménages réfugiés hors camp interrogés, le trajet pour arriver au lieu de déplacement leur a pris au moins une semaine, contre 11 pour cent des ménages PDI. Ceci semble indiquer que le lieu de déplacement des PDI à relative proximité de leur lieu d'origine, alors que les ménages réfugiés, venant d'un autre pays, ont dû effectuer des distances plus importantes. Ces temps de trajets sont également rallongés par le mode de transport : la grande majorité des ménages (PDI et réfugiés hors camp) se sont déplacés à pied (85% des ménages enquêtés) ou ont utilisé la moto (18%) pour arriver à destination.



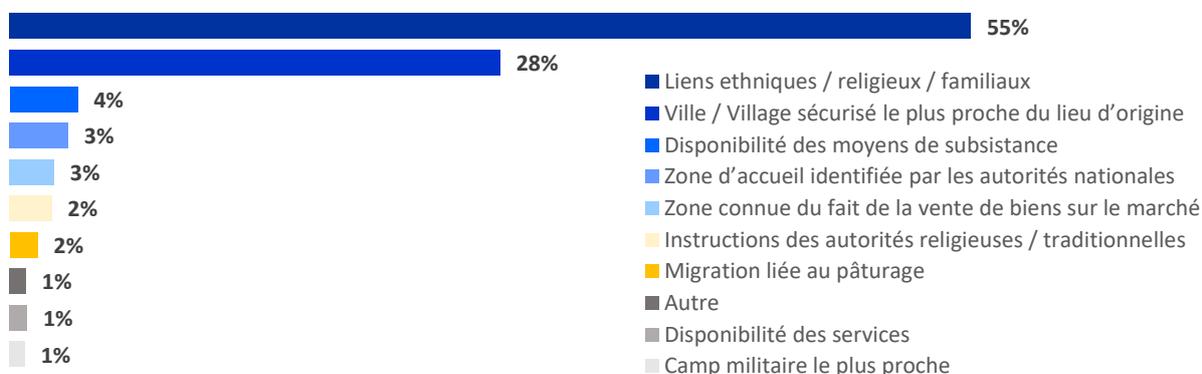
Graphique 24 : Durée du trajet jusqu'au lieu de déplacement



Graphique 25 : Moyens de transport

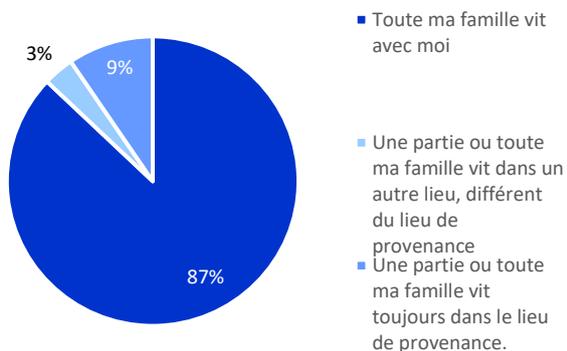
CHOIX DU LIEU DE DEPLACEMENT

1 488 des ménages enquêtés ont indiqué connaître leur destination finale alors qu'ils étaient contraints de se déplacer de leur village de résidence habituelle. Le choix du lieu de déplacement pour les ménages PDI comme réfugiés hors camp a dépendu des liens ethniques, religieux ou familiaux (à 53% pour les PDI et 62% pour les réfugiés hors camp), la sécurité dans le village le plus proche du lieu de résidence (à 31% pour les PDI et 18% pour les réfugiés hors camps, ou encore la disponibilité des moyens de subsistance (4%).



Graphique 26 : Choix de la destination de déplacement

DEPLACEMENT DES FAMILLES. SEPARATION FAMILIALE



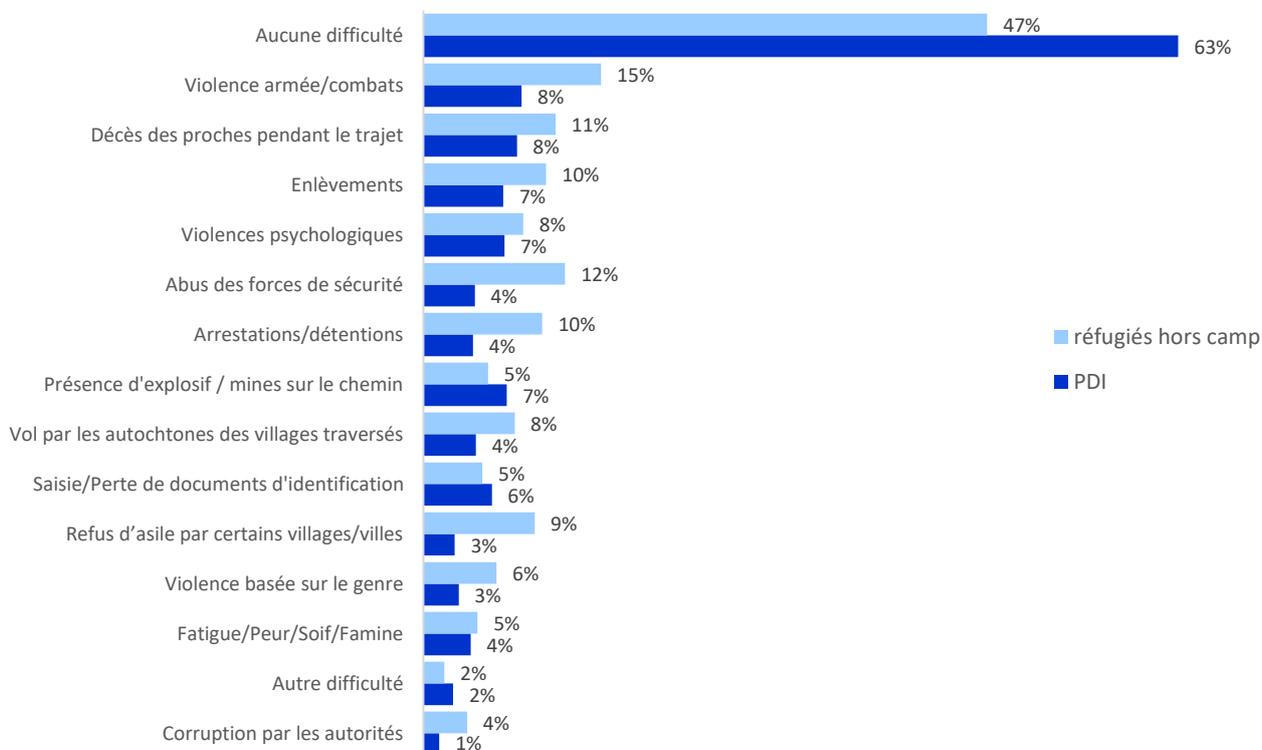
La quasi-totalité des ménages interrogés se sont déplacés sans organisation particulière (86%) ou par familles (14%). Pour 69 pour cent des ménages, ils se sont déplacés avec d'autres familles. Pour 87 pour cent des ménages interrogés, la famille entière s'est déplacée, mais pour 9 pour cent, la famille vit encore dans la localité d'origine et pour 3 pour cent, une partie de la famille s'est déplacées ailleurs.

Graphique 27 : Déplacement de l'ensemble de la famille

PERTES PENDANT LES DEPLACEMENTS

Une bonne partie des ménages n'a rien emporté pendant le déplacement (39%), ou bien des vêtements (46%), des ustensiles de cuisine (27%), un document d'identité (23%) ou des denrées alimentaires (19%). Plus de la moitié ont perdu certains de leurs biens pendant le déplacement, notamment leur logement (62%), du bétail ou une exploitation agricole (49 et 48%), ou encore des articles ménagers ou de l'équipement (26 et 21%). 16 pour cent indiquent avoir perdu leurs documents d'identité.

DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT LE DEPLACEMENT

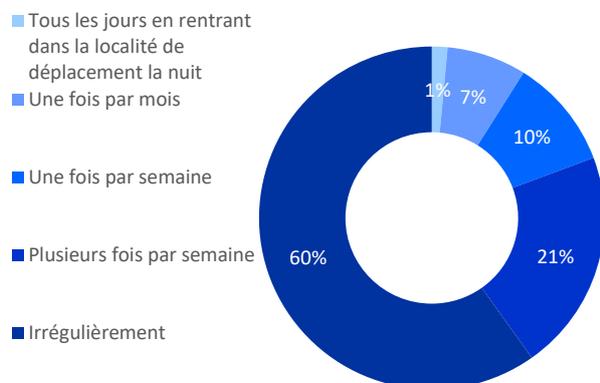


Graphique 27 : Difficultés rencontrées lors du déplacement par catégorie de population

En dehors de la perte de biens, un peu moins de la moitié des ménages ont rencontré des risques de protection sur le chemin, liées notamment à la violence armée (11%), au décès de proches pendant le trajet (9%) ou leur enlèvement (8%). Ils ont parfois subi des violences psychologiques (7%), des abus ou de la corruption de la part de forces de sécurité (9%), des violences basées sur le genre (4%). Certains ménages (5%) se sont vu refuser l'asile par certaines communautés. En proportion, les réfugiés hors camp ont rencontré plus de difficultés que les PDI.

DEPLACEMENTS PENDULAIRES

VISITE DANS LE LIEU D'ORIGINE



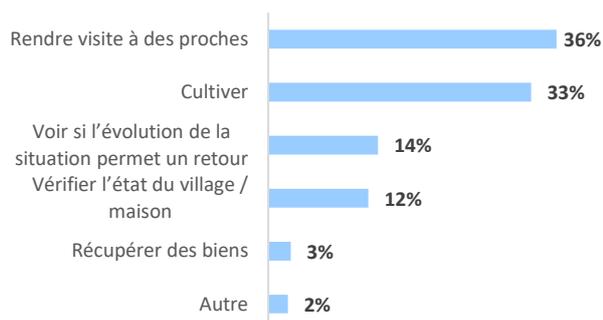
Graphique 28 : Fréquence des visites dans la zone d'origine/de résidence habituelle

Parmi les populations déplacées, 24 pour cent (contre 21% en août 2020) ont déjà effectué au moins une visite dans sa localité d'origine. Les ménages réfugiés hors camp y retournent dans une plus faible proportion (8%) que les PDI (34%), ce qui s'explique possiblement par l'insécurité qui règne dans le Nord-Est du Nigéria et par une plus grande distance au lieu d'origine.

Une importante proportion (40%) s'y rend de manière régulière, entre tous les jours et une fois par mois, tandis que les 60 pour cent restant s'y rend irrégulièrement.

Ces retours réguliers s'expliquent principalement par la volonté de rendre visite à des proches (36%) ou pour une activité agricole sur place (36%). Une importante proportion se rend sur place pour vérifier si l'évolution de la situation permet d'effectuer un retour ou vérifier l'état du village (26%). Certains s'y rendent finalement pour récupérer des biens (3%).

Sur les 76 pour cent qui ne peuvent pas se rendre dans leur localité d'origine, 63 pour cent évoquent l'insécurité qui prévaut dans la localité de résidence habituelle, mais beaucoup de ménages indiquent ne pas vouloir y retourner (22%). Quinze pour cent ont tout perdu dans leur lieu d'origine. Les pourcentages sont similaires pour les ménages PDI et réfugiés.



Graphique 29 : Raisons des visites dans la zone d'origine

Sur l'ensemble des ménages interrogés, la moitié reçoit des informations sur sa localité de résidence habituelle ou d'origine, tandis que l'autre moitié n'en reçoit pas. Le canal d'information est généralement les outils de communication téléphoniques ou réseaux sociaux, la présence d'un visiteur (34%) ou la visite ponctuelle ou régulière de la localité (9%), mais aussi le bouche à oreille dans 55 pour cent des cas.

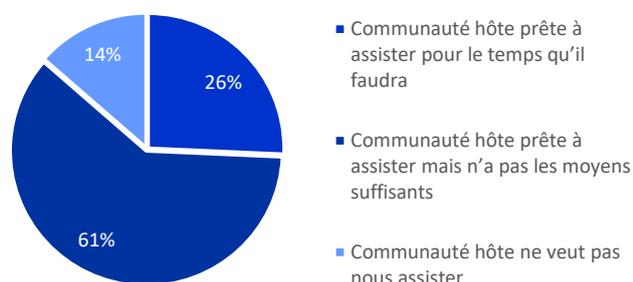
COHESION SOCIALE

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES HOTES

Une très faible proportion des ménages déplacés (2%) a eu des tensions avec les communautés hôtes tandis que 97% des ménages enquêtés ont indiqués avoir de bonnes ou très bonnes relations avec les communautés hôtes.

Selon les ménages déplacés interrogés, si les relations sont parfois tendues avec la communauté hôte, c'est principalement parce que les communautés hôtes souffrent également du manque de moyens de subsistance sans nécessairement recevoir d'assistance (47%), qu'elles craignent que les déplacés ne posent problème (45%) ou qu'elles ne comprennent pas pourquoi elles ne reçoivent pas la même assistance (21%). Par ailleurs, les communautés hôtes ont peur que les personnes mobiles causent des problèmes (21%).

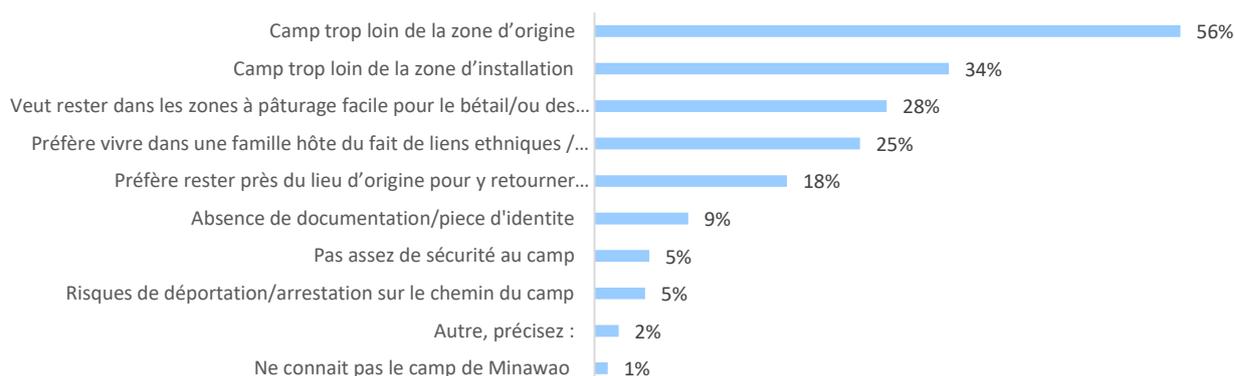
Graphique 30 : Degré d'assistance de la part de la communauté hôte



La notion de solidarité semble avoir réduit depuis août 2020, en raison de la réduction des capacités de la communauté hôte à porter assistance aux ménages déplacés ou réfugiés. En effet, d'après les ménages déplacés, seuls 26 pour cent des communautés hôtes les accueillant seraient prêtes à assister les déplacés le temps qu'il faudra, contre 40 au dernier exercice, alors que 61 pour cent souhaiteraient les assister mais n'ont pas les moyens

nécessaires. Dans 14 pour cent des cas, la communauté hôte ne veut plus porter d'assistance, d'après les ménages déplacés interrogés, contre 5 pour cent en août 2020.

Cinquante-six pour cent des ménages interrogés ne participent pas au processus de prise de décision dans leur localité de déplacement. Trente-quatre pour cent ont connaissance de l'existence d'un mécanisme d'expression des opinions et 28 pour cent d'un comité mixte rassemblant réfugiés, PDI et populations hôtes. Parmi eux, 14 pour cent ne participent toutefois pas à ces réunions.



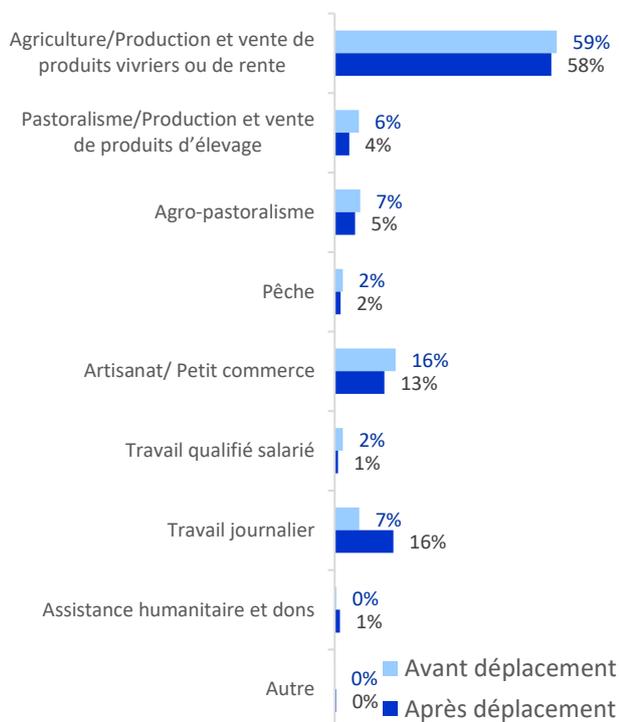
Graphique 31 : Raisons pour lesquelles les réfugiés ne sont pas allés dans le camp de MINAWAO (réponses multiples).

Refugiés hors du camp de Minawao

Pour les réfugiés qui habitent actuellement au sein de communautés hôtes, 56 pour cent des ménages enquêtés expliquent que le camp est trop loin de la zone d'origine, 34 pour cent considèrent qu'il est trop loin de la zone d'installation, qu'ils veulent rester dans les zones agricoles (28%), qu'ils préfèrent vivre en famille d'accueil (25%), ou que le camp n'est pas assez sécurisé (5%). Un pour cent ne connaît pas du tout l'existence du camp et 9 pour cent évoquent l'absence de pièce d'identité comme frein pour se rendre au camp.

MOYENS DE SUBSISTANCE, ABRIS ET ASSISTANCE

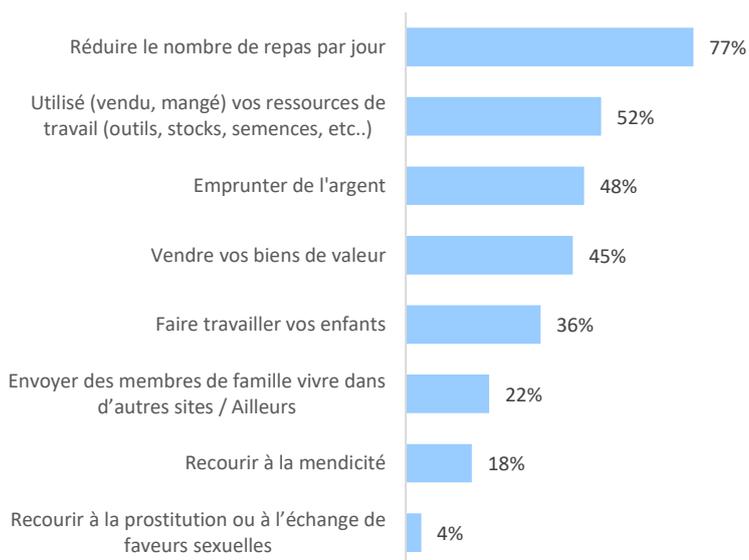
MOYENS DE SUBSISTANCE ET MECANISMES D'ADAPTATION



Graphique 31 : Moyens de subsistance des ménages avant et après leur déplacement

La répartition des moyens de subsistance des ménages déplacés enquêtés varie légèrement avant et après leur déplacement, avec une augmentation significative du travail journalier (de 7% à 16%) et de l'assistance humanitaire (de 0% à 1%) et une diminution de tous les autres moyens.

Contrairement à la précédente enquête, les moyens de subsistance productifs (agriculture, pastoralisme, pêche, artisanat...) sont néanmoins restés relativement stables. Pourtant, 80 pour cent des ménages estiment que les anciennes activités ne sont plus faisables, en raison du manque d'espace cultivable, de l'insécurité ou du coût impliqué. Pour les populations réfugiées, l'artisanat comme moyen de subsistance a réduit mais l'agriculture a augmenté en proportion après le déplacement.



Graphique 32 : Mécanismes de survie employés par les personnes enquêtées

Parce que les déplacements ont bouleversé les modes de vie et les moyens de subsistance des populations déplacées, celles-ci ont été contraintes de développer des mécanismes d'adaptation, y compris d'adapter leur alimentation et leur mode de vie, parfois de manière drastique, pour survivre. Plus des trois-quarts des ménages enquêtés (77%) ont ainsi indiqué avoir dû **réduire leur nombre de repas par jour** ou utiliser leurs ressources de travail (52%). De nombreux ménages ont été forcés d'**emprunter de l'argent** (48%) ou de **vendre leur biens** (45%).

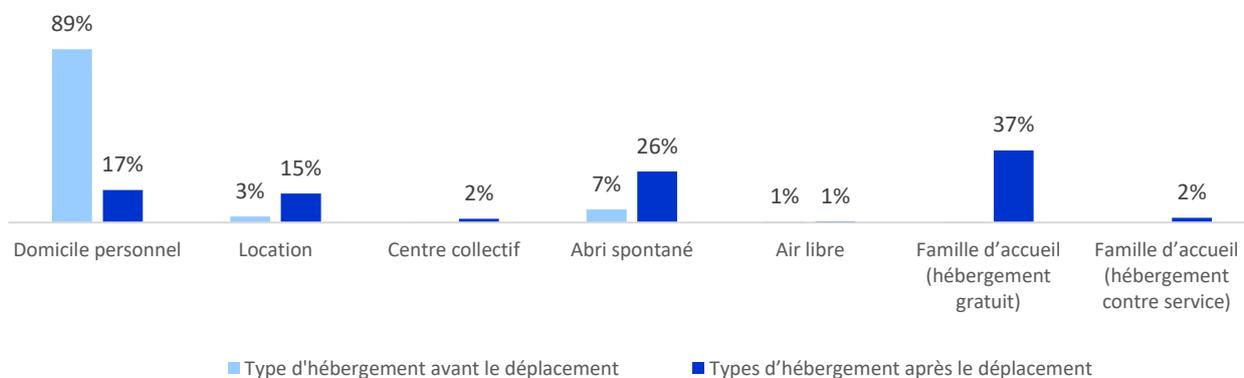
Dix-huit pour cent ont dû recourir à la **mendicité** (contre 25 pour cent lors du dernier round) ou **au sexe transactionnel** (4%) et 36 pour cent ont été contraints de **faire travailler leurs enfants**. Vingt-deux pour cent ont même été contraints **d'envoyer des membres de la famille vivre ailleurs**, accentuant d'autant la migration forcée. Globalement, tous les mécanismes de survie sont davantage employés par les réfugiés hors camp, excepté pour l'emprunt d'argent.

ABRIS ET HEBERGEMENT

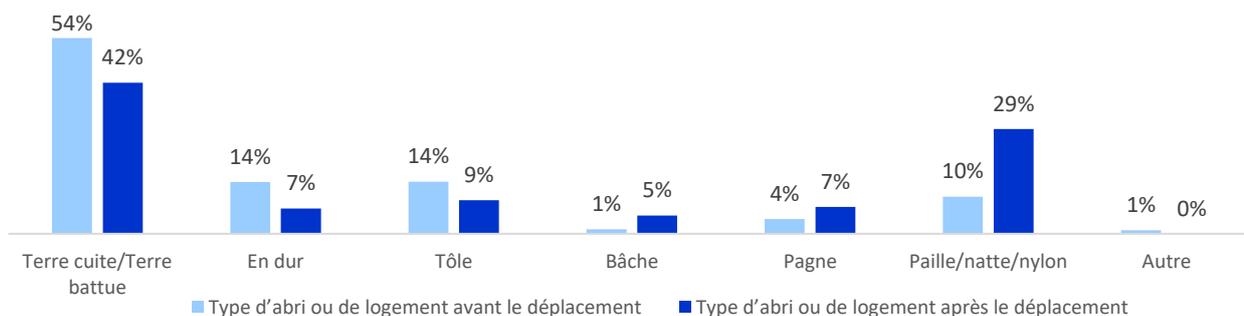
Avant leur départ, 89 pour cent des ménages vivaient dans un domicile personnel, contre 17 pour cent après le déplacement. Sept pour cent vivaient en abris spontanés contre 26 pour cent après le déplacement. La majorité des personnes déplacées n'ont plus les moyens d'avoir un domicile propre une que fois le déplacement effectué. Trente-sept pour cent reçoivent un hébergement gratuit de la part d'une famille d'accueil et 2 pour cent contre service, depuis leur déplacement. La majorité des ménages vivaient dans un logement en terre cuite ou battue (54%), ce qui a diminué de plus de 10 pour cent après le déplacement, augmentant la précarité de leur condition de vie. Le nombre de personnes vivant dans des abris en paille, natte ou nylon a triplé (29% contre 10 avant le déplacement). Ces tendances sont principalement dues à la plus grande indisponibilité de matériaux pour construire des abris plus durables.

Pour 47 pour cent des ménages interrogés, le logement dans la localité de résidence habituelle était totalement détruit au moment du départ.

Parmi les 500 ménages vivant actuellement en location, 46 pour cent n'était pas en mesure de continuer à payer le loyer au moment de l'enquête. Alors que 20 pour cent des ménages PDI vivent en location après le déplacement, c'est le cas pour seulement 6 pour cent des réfugiés hors camp, qui sont de manière générale plus touchés par le déplacement.



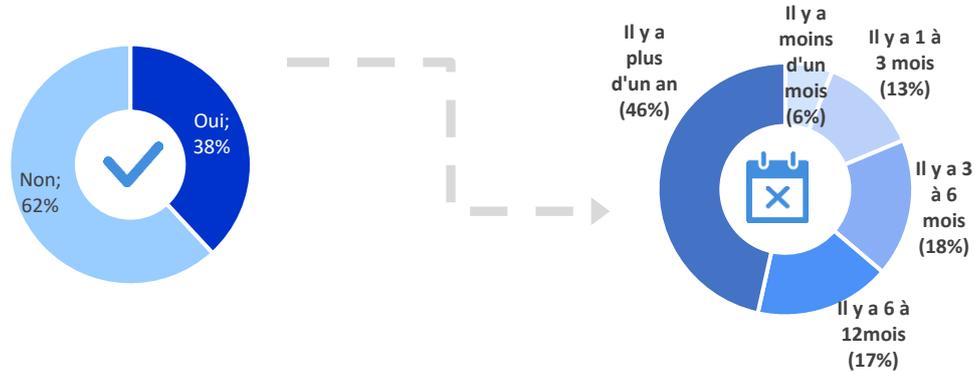
Graphique 33 : Type d'hébergement des ménages enquêtés avant et après le déplacement



Graphique 34 : Type d'abris des ménages enquêtés avant et après le déplacement

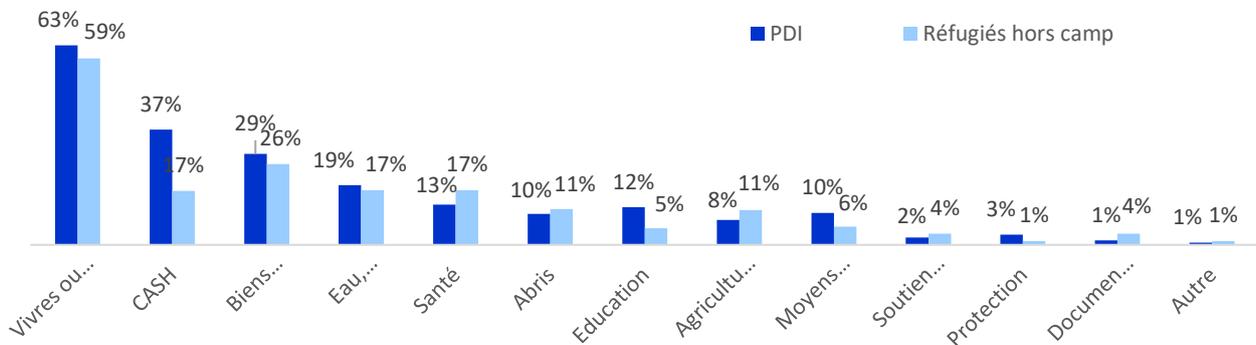
ASSISTANCE HUMANITAIRE

Alors que de nombreux ménages ont dû prendre des mesures d'adaptation pour subvenir à leur besoin, 62 pour cent des ménages enquêtés n'ont pas reçu d'assistance humanitaire jusqu'à présent, contre 64 pour cent l'an dernier. Une proportion plus importante de PDI (42%) que de réfugiés hors camp (31%) a reçu une aide humanitaire. Parmi les 38 pour cent qui ont reçu au moins une fois une aide humanitaire, seulement 6 pour cent dans le mois précédent l'enquête.



Graphique 35 : Couverture de l'assistance humanitaire et date à laquelle elle a été délivrée

Les principaux types d'assistance reçus par les ménages déplacés étaient une assistance en vivres ou nutrition (63%), en cash (37%) et en biens non alimentaires (29%). Seul 2 pour cent des ménages ont indiqué avoir reçu de l'aide pour obtenir des documents d'identification et 3 pour cent avoir obtenu de l'aide psychosociale. L'assistance en abris demeure trop faible par rapport aux besoins. Globalement, les ménages réfugiés hors camp ont reçu moins d'assistance que les PDI.



Graphique 36 : Type d'assistance humanitaire reçue

CONCLUSION

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée auprès de ménages PDI et réfugiés hors camp effectuées dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun en novembre 2021. L'enquête a révélé qu'environ 24 pour cent des PDI et réfugiés hors camp ont l'intention de quitter leur lieu de déplacement mais qu'une grande majorité ne sait pas quand elle va pouvoir retourner dans sa localité de résidence habituelle. D'autre part, sur les 76 % de familles qui ont l'intention de rester sur le lieu du déplacement, un quart ne souhaite pas s'y installer durablement.

Les ménages enquêtés indiquent que leur retour dépend avant tout de la sécurisation de la zone (présence des forces de sécurité), de la réparation des logements et de l'apport d'une assistance dans les localités concernées.

Les raisons pour lesquelles les ménages interrogés souhaitent partir de leur localité de déplacement ne sont pas toujours positives et s'expliquent également par l'insatisfaction trouvée dans la zone de déplacement. Certains ménages ont déjà effectué plus de trois déplacements à cause des violences perpétrées par les groupes armés non étatiques présents dans la région et même si la plus grande part des ménages qui veulent partir souhaitent retourner dans sa localité d'origine, certains continuent encore de se déplacer vers de nouvelles localités. De plus, les conditions ne sont pas toujours réunies pour que les ménages ayant exprimé leur intention de retourner dans leur localité d'origine y retournent effectivement.

Alors qu'une grande partie des ménages déplacés a dû abandonner l'activité économique qu'elle exerçait avant le déplacement et modifier ses habitudes alimentaires, seule une minorité a reçu une assistance humanitaire.

La présence des bases militaires et des acteurs humanitaires et la réhabilitation des logements détruits font partie des conditions nécessaires pour envisager le retour. Elles devraient être prises en compte de manière prioritaire par les acteurs humanitaires et de développement pour délivrer une assistance adaptée et favoriser le retour durable des populations déplacées.

Que les populations déplacées et réfugiés hors camp restent dans leur localité de déplacement ou retournent dans leur localité d'origine, l'important est leur intégration durable au sein des communautés, en leur apportant une assistance humanitaire de première nécessité, leur permettant de trouver des moyens de subsistance et des logements durables mais également leur facilitant l'accès aux services de base et mettant en place des politiques favorisant leur intégration durable. Ces politiques devront renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'acceptation des personnes déplacées et retournées par les populations hôtes, son accès aux moyens de subsistance et favoriser leur participation à la vie citoyenne. A cet égard, il est donc important de combiner l'assistance humanitaire, de relèvement précoce et de développement, pour réussir à des solutions durables.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des villages couverts et ménages interrogés pour l'enquête sur les intentions de retour

Départements	Arrondissements	# Localités	# PDI	# Réfugiés	#TOTAL
Diamaré	Gazawa	6	15	0	15
	Maroua I	5	14	0	14
	Maroua II	6	56	0	56
	Maroua III	6	122	0	122
	Méri	2	3	0	3
	Petté	28	110	44	154
	TOTAL	53	320	44	364
Logone-Et-Chari	Blangoua	9	30	8	38
	Darak	18	15	14	29
	Fotokol	19	57	73	130
	Goulfey	7	5	2	7
	Hile-Alifa	7	6	7	13
	Kousséri	23	63	0	63
	Logone-Birni	27	36	38	74
	Makary	119	151	213	364
	Waza	20	13	42	55
	Zina	11	14	0	14
	TOTAL	260	390	397	787
Mayo-Danay	Datchéka	1	6	0	6
	Gobo	9	30	28	58
	Guémé	7	85	0	85
	Guéré	1	1	0	1
	Kai-Kai	13	162	5	167
	Maga	9	70	0	70
	Wina	2	12	0	12
	Yagoua	5	14	0	14
	TOTAL	47	380	33	413
Mayo-Kani	Kaélé	18	54	112	166
	Mindif	3	0	6	6
	Moulvoudaye	7	123	16	139
	Moutourwa	5	11	7	18
	TOTAL	33	188	141	329
Mayo-Sava	Kolofata	17	163	0	163
	Mora	72	238	328	566
	Tokombéré	11	14	1	15
	TOTAL	100	415	329	744
Mayo-Tsanaga	Bourha	4	0	9	9
	Hina	4	2	5	7
	Koza	38	142	1	143
	Mayo-Moskota	30	97	167	264
	Mogodé	14	0	52	52
	Mokolo	41	160	83	243
	Soulédé-Roua	6	11	3	14
TOTAL	137	412	320	732	
TOTAL GENERAL		630	2105	1264	3369